

Résultats du sondage sur une nouvelle structure de gestion de la chasse en milieu périurbain au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Rapport – Septembre 2022

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean de la direction générale de la faune en région du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-95215-2 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

Référence à citer :

PLOURDE, J. (2022). *Résultats du sondage sur une nouvelle structure de gestion de la chasse en milieu périurbain au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, 49 p. + annexes.

Remerciements

Nous souhaitons souligner la participation significative de M. Claude Dussault et de M. Michel Bouchard qui ont permis d'améliorer grandement le contenu du projet, en plus de supporter et de collaborer au processus menant à la rédaction du présent document. Nous souhaitons aussi remercier Mme Nancy Gélinas, doyenne de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, pour ses précieux conseils sur la section économique du projet. Merci également à Mme Mélanie Lavoie pour la mise en forme du rapport et le soutien logistique des envois postaux, aux membres de la direction régionale, notamment à Mme Jessica Poulin, pour leur contribution à la préparation des nombreuses lettres et à l'équipe de Mme Claire Morin pour la gestion des sondages en ligne. Enfin, un merci particulier à tous les sondés qui ont pris quelques minutes de leur temps pour répondre au sondage.

Résumé

La question de l'appropriation du territoire public pendant la chasse à l'orignal fait l'objet de nombreux débats. Cette problématique s'amplifie d'année en année avec la popularité croissante de la chasse à l'orignal. Ce phénomène est présent notamment dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, où le nombre d'adeptes dépasse maintenant 30 000 personnes. Depuis 2015, des partenaires du milieu ont tenté de trouver des solutions afin de pallier cette appropriation du territoire public qui contrevient à l'esprit des articles 1.3 et 1.4 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). Des rencontres avec les MRC ont permis de définir les différentes options au *statu quo*, y compris l'implantation potentielle d'une nouvelle structure de gestion sur le territoire libre du milieu périurbain qui permettrait une meilleure répartition des territoires de chasse. Pour faire suite à cette idée, la Direction régionale de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean représenté à ce moment par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) a voulu, par un sondage, vérifier l'acceptabilité sociale du projet sur un territoire potentiel spécifique et récolter les données requises pour procéder à une analyse économique. Le sondage a été mené en 2021 avec plus de 10 000 sollicitations réparties dans cinq catégories de clientèles : les chasseurs d'originaux actifs, les anciens chasseurs d'originaux (ceux ayant délaissé l'activité), les villégiateurs du secteur proposé, les chasseurs de petit gibier et les chasseurs nouvellement certifiés considérés comme la relève. Au total, 1 010 personnes ont répondu au questionnaire. Les résultats montrent qu'il existe actuellement des freins limitant la pratique de la chasse à l'orignal. La question de l'accessibilité du territoire est ressortie comme au cœur des enjeux pour cette activité. Le projet proposé, visant à améliorer l'accessibilité à des secteurs de chasse sur un territoire dans le secteur du lac Kénogami, a été bien reçu par la majorité des chasseurs de petit gibier, d'anciens chasseurs d'originaux et de la relève, trois clientèles intéressées à pratiquer l'activité de chasse à l'orignal. Près de 40 % des chasseurs actifs ont montré également un intérêt envers le projet. En ce qui concerne les villégiateurs, la grande majorité était complètement en désaccord avec le projet, en particulier pour la chasse à l'orignal. Ce désaccord représente un enjeu important considérant que le secteur est fortement utilisé par ces chasseurs-villégiateurs, mais aussi par d'autres utilisateurs. D'un point de vue économique, des forfaits de chasse à l'orignal et un tirage au sort seraient en mesure de générer des revenus substantiels, tout en permettant une meilleure accessibilité en comparaison à d'autres territoires fauniques structurés et à la situation actuelle. Pour la chasse à l'ours noir, plus de 40 % des répondants ont montré un intérêt envers l'activité et la possibilité d'utiliser le territoire proposé. En ce qui concerne la chasse au petit gibier, les résultats montrent que le manque de temps et l'absence d'intérêt sont les principales raisons pour lesquelles les répondants avaient cessé de pratiquer la chasse au petit gibier. Or, l'enjeu du territoire est ressorti comme un facteur à considérer pour ceux désirant commencer ou recommencer cette activité. Les anciens chasseurs, les chasseurs de petit gibier, les villégiateurs et la relève ont indiqué majoritairement souhaiter chasser le petit gibier dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.

Équipe de réalisation

Chargé de projet	Jérôme Plourde, biol., M. Sc. (DGFa-02) ¹
Cartographie	Hélène Gagné, tech. en géomatique (DGFo-02) ²
Collaboration	Claude Dussault (DGFa-02) ³ Michel Bouchard (FédéCp-02) ⁴ Catherine Thibeault, conseillère en communication (DCOM) ⁵ Valérie Ouellet, conseillère en communication (DCOM) Claire Morin, édimestre (DCOM)
Assistance technique	Jessica Poulin, technicienne en administration (DGSNE) ⁶
Révision du rapport	Stéphane Gagnon-Harvey, biol., PGCert., M. Sc. (DGFa-02) Sandra Heppell, biol., B. Sc. (DGFa-09) ⁷
Édition et mise en page	Mélanie Lavoie, agente de secrétariat (DGFa-02)

¹ DGFa-02 : Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

² DGFo-02 : Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

³ Maintenant retraité

⁴ Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean

⁵ DCOM : Direction des communications

⁶ DGSNE : Direction générale du secteur nord-est

⁷ DGFa-09 : Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord.

Table des matières

Remerciements	I
Résumé	II
Équipe de réalisation	III
Table des matières	IV
Liste des tableaux	V
Liste des figures	V
Introduction	1
Méthodologie	2
Description du territoire proposé	2
Sondage	5
Évaluation du potentiel de récolte	8
Résultats et discussion	9
Taux de réponse	9
Sondage	10
Aspect économique du projet.....	38
Aspect social du projet.....	46
Conclusion	48
Références	49
Annexe 1 – Lettre d’invitation postale	50
Annexe 2 – Formulaire du sondage	51

Liste des tableaux

Tableau 1.	Récolte de gibier à la chasse sportive sur le territoire proposé.....	5
Tableau 2.	Clientèles ciblées dans le cadre du sondage.	6
Tableau 3.	Taux de réponse et marge d'erreur obtenus dans le cadre du sondage	9
Tableau 4.	Distribution des réponses de la question no 27 qui s'adressait aux personnes qui souhaiteraient commencer ou recommencer à chasser le petit gibier.....	33
Tableau 5.	Évaluation du revenu potentiel pour les forfaits de chasse à l'orignal.	39
Tableau 6.	Évaluation du revenu potentiel pour le tirage au sort selon différents scénarios de taux de succès au tirage au sort. 41	41
Tableau 7.	Évaluation du revenu potentiel pour le service de débitage et de transport de l'orignal	41
Tableau 8.	Évaluation du revenu potentiel pour les forfaits de chasse à l'ours noir.	43
Tableau 9.	Évaluation du revenu potentiel pour les forfaits de chasse au petit gibier.	45

Liste des figures

Figure 1.	Localisation du territoire proposé pour l'implantation d'une structure de gestion de la chasse sur le territoire public libre en milieu périurbain au Saguenay–Lac-Saint-Jean	3
Figure 2.	Territoire proposé pour l'implantation d'une structure de gestion de la chasse sur le territoire public libre en milieu périurbain au Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	4
Figure 3.	Distribution des réponses de la question n° 1 pour l'ensemble des répondants.	10
Figure 4.	Distribution des réponses de la question n° 2 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé l'orignal en 2020.	11
Figure 5.	Distribution des réponses de la question n° 3 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé l'orignal en 2020.	11
Figure 6.	Distribution des réponses de la question n° 4 qui s'adressait aux chasseurs de petit gibier ayant cessé de chasser l'orignal ou n'ayant jamais chassé l'orignal.....	12
Figure 7.	Distribution des réponses de la question n° 5 qui s'adressait aux anciens chasseurs n'ayant pas chassé l'orignal en 2020.	13
Figure 8.	Distribution des réponses de la question n° 5 qui s'adressait aux chasseurs de petit gibier n'ayant pas chassé l'orignal en 2020.	13
Figure 9.	Distribution des réponses de la question n° 5 qui s'adressait à la relève n'ayant pas chassé l'orignal en 2020.	14
Figure 10.	Distribution des réponses de la question n° 6 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé l'orignal en 2020.	15
Figure 11.	Distribution des réponses de la question n° 7 qui s'adressait aux anciens chasseurs n'ayant pas chassé l'orignal en 2020, mais qui aimeraient le chasser.	15
Figure 12.	Distribution des réponses de la question n° 7 qui s'adressait aux chasseurs de petit gibier n'ayant pas chassé l'orignal en 2020, mais qui aimeraient le chasser.	16
Figure 13.	Distribution des réponses de la question n° 7 qui s'adressait à la relève n'ayant pas chassé l'orignal en 2020, mais qui aimerait le chasser.	16
Figure 14.	Distribution des réponses de la question n° 8 qui s'adressait aux personnes qui ont chassé l'orignal en 2020.	17

Figure 15. Distribution des réponses de la question n° 9 qui s'adressait aux personnes qui ont chassé l'original en 2020.....	18
Figure 16. Distribution des réponses de la question n° 10 qui s'adressait aux personnes qui ont chassé l'original en 2020.....	18
Figure 17. Distribution des réponses de la question n° 11a qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	19
Figure 18. Distribution des réponses de la question n° 11b qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	19
Figure 19. Distribution des réponses de la question n° 11c qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	20
Figure 20. Distribution des réponses de la question n° 11d qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	21
Figure 21. Distribution des réponses de la question n° 11e qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	21
Figure 22. Distribution des réponses de la question n° 11f qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	22
Figure 23. Distribution des réponses de la question n° 11g qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	22
Figure 24. Distribution des réponses de la question n° 11h qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	23
Figure 25. Distribution des réponses de la question n° 12 qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.	23
Figure 26. Distribution des réponses de la question n° 13 qui s'adressait aux personnes souhaitant chasser l'original dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.	24
Figure 27. Distribution des réponses de la question n° 14 qui s'adressait aux personnes souhaitant chasser l'original dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.	25
Figure 28. Distribution des réponses de la question n° 15 qui s'adressait aux personnes souhaitant chasser l'original dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.	25
Figure 29. Distribution des réponses de la question n° 16 qui s'adressait aux personnes souhaitant avoir recours à un service pour sortir l'original une fois abattu.	26
Figure 30. Distribution des réponses de la question n° 17 parmi l'ensemble des répondants.....	27
Figure 31. Distribution des réponses de la question n° 18 qui s'adressait aux personnes n'ayant jamais chassé l'ours noir.	27
Figure 32. Distribution des réponses de la question n° 19 qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'ours noir ou intéressées à le chasser.	28
Figure 33. Distribution des réponses de la question n° 20 qui s'adressait aux personnes désireuses de chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.	28
Figure 34. Distribution des réponses de la question n° 21 qui s'adressait aux personnes désireuses de chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.	29
Figure 35. Distribution des réponses de la question n° 22 qui s'adressait aux personnes souhaitant chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.	29
Figure 36. Distribution des réponses de la question n° 23 pour l'ensemble des répondants.	30
Figure 37. Distribution des réponses de la question n° 24 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.	30

Figure 38. Distribution des réponses de la question n° 25 qui s'adressait aux anciens chasseurs d'originaux n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.	31
Figure 39. Distribution des réponses de la question n° 25 qui s'adressait aux chasseurs d'originaux actifs n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.	31
Figure 40. Distribution des réponses de la question n° 25 qui s'adressait à la relève n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.	32
Figure 41. Distribution des réponses de la question n° 26 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.	32
Figure 42. Distribution des réponses de la question n° 28 qui s'adressait aux personnes ayant chassé le petit gibier en 2020 ou qui aimeraient commencer ou recommencer à le chasser.	34
Figure 43. Distribution des réponses de la question n° 29 qui s'adressait aux personnes désireuses de chasser le petit gibier sur le territoire proposé.	34
Figure 44. Distribution des réponses de la question n° 30 qui s'adressait aux chasseurs désireux de chasser le petit gibier sur le territoire proposé.	35
Figure 45. Distribution des réponses de la question n° 31 pour l'ensemble des répondants.	35
Figure 46. Distribution des réponses de la question n° 32 pour l'ensemble des répondants.	36
Figure 47. Distribution des réponses de la question n° 33 pour l'ensemble des répondants.	36
Figure 48. Distribution des réponses de la question n° 34 pour l'ensemble des répondants.	37
Figure 49. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer par semaine de chasse. Le trait pointillé rouge représente le nombre de permis disponible à attribuer par année.	39
Figure 50. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer pour l'inscription au tirage au sort.	40
Figure 51. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer par semaine de chasse. Le trait pointillé rouge représente le nombre de permis disponible à attribuer par année.	42
Figure 52. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer pour l'inscription au tirage au sort.	44
Figure 53. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer par jour de chasse. Le trait pointillé rouge représente l'évaluation de la fréquentation annuelle potentielle. L'échelle du graphique ne permet pas de voir la différence de fréquentation potentielle entre le scénario optimiste et pessimiste.	45

Introduction

Au Québec, l'article 1.3 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) stipule que « *Toute personne a le droit de chasser, de pêcher et de piéger, conformément à la loi. Le premier alinéa n'a pas pour effet, toutefois, d'établir une prépondérance de ce droit à l'égard d'autres activités pouvant s'exercer sur le même territoire.* » Pour sa part, l'article 1.4 énonce que « *Nul ne peut sciemment faire obstacle à une personne effectuant légalement une activité visée au premier alinéa de l'article 1.3, y compris une activité préparatoire à celle-ci.* ».

Depuis plusieurs années, la question de l'appropriation du territoire public pendant la chasse à l'orignal fait l'objet de discussions : trop grande superficie de territoire occupé par certains groupes de chasseurs, difficulté d'accéder à un territoire de chasse, agressivité de certains chasseurs utilisant les terres publiques, etc. Cette appropriation du territoire contrevient à l'esprit des articles 1.3 et 1.4 de la LCMVF. Un reportage de l'émission Enquête en 2014 a démontré que « *les conflits territoriaux entre chasseurs sont monnaie courante dans la forêt publique* » et que « *l'appropriation du territoire public par les chasseurs est un phénomène répandu, et ce, dans toutes les régions forestières du Québec* ». À l'automne 2019, lors de consultations menées dans le cadre de l'élaboration d'une politique gouvernementale sur la faune au Québec, l'appropriation du territoire est ressortie comme la principale contrainte aux activités liées à la faune.

En lien avec cette problématique, la *Table régionale de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean* (TRF-02) a réalisé un sondage en 2015 auprès de quatre clientèles différentes : les chasseurs d'originaux actifs, les chasseurs de petit gibier actifs, les villégiateurs et la relève (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean et coll., 2016). Le territoire visé était hypothétique et ciblait le territoire public libre du milieu périurbain, c'est-à-dire sans statut particulier comme les zecs, pourvoiries, réserves fauniques, terrains privés, parcs, réserves écologiques, etc., situé à moins de 30 km des routes régionales (routes 169, 170 et 172). Ce territoire a été choisi afin qu'un chasseur puisse, à partir de chez lui, aller chasser puis revenir le soir même, sans la nécessité d'investir dans des infrastructures particulières (chalet, campement, etc.).

À la suite de ce sondage, des rencontres avec les MRC ont permis de déterminer les différentes options au *statu quo* ainsi qu'un territoire d'implantation potentielle pour une structure de gestion sur le territoire libre du milieu périurbain défini précédemment (Comité de réflexion sur l'appropriation du territoire libre en milieu périurbain pendant la chasse à l'orignal au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2019a). Le second rapport produit portait sur la vision de ce que pourrait être cette structure de gestion (Comité de réflexion sur l'appropriation du territoire libre en milieu périurbain pendant la chasse à l'orignal au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2019b). À la suite de l'analyse de ces documents, la Direction régionale de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean du gouvernement du Québec (alors représenté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec [MFFP]) a voulu, par un sondage, vérifier l'acceptabilité sociale du projet spécifiquement sur le territoire visé et récolter les données requises pour procéder à une analyse économique. L'objectif du présent document est de présenter les principaux résultats en lien avec les aspects sociaux et économiques et la chasse à l'orignal, à l'ours noir ainsi qu'au petit gibier.

Méthodologie

Description du territoire proposé

En 2019, des rencontres avec les intervenants du milieu ont permis d'identifier un territoire potentiel (ci-après nommé « territoire proposé ») pour l'implantation d'une structure de gestion sur le territoire libre du milieu périurbain (Comité de réflexion sur l'appropriation du territoire libre en milieu périurbain pendant la chasse à l'original au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2019a). Afin d'établir le meilleur territoire pour le projet, différentes variables quantitatives ont été utilisées pour identifier objectivement les secteurs potentiels. Les principales variables d'aide à la décision étaient :

- **population urbaine environnante** : le territoire doit pouvoir être facile d'accès pour les utilisateurs, sans avoir recours à un hébergement pour le fréquenter. L'objectif est de permettre aux chasseurs de revenir à leur domicile après leur journée de chasse;
- **potentiel faunique** : le territoire doit offrir un potentiel faunique intéressant pour la chasse. Le potentiel est basé sur la récolte d'originaux au cours des dernières années;
- **villégiature** : une faible densité de villégiature augmente l'intérêt du territoire et limite les conflits d'usage;
- **autres variables considérées** : une présence de voies d'accès menant au territoire, un faible morcellement de ce dernier et la présence de repères afin d'y faciliter la description technique éventuelle.

En fonction des critères établis, le résultat de l'analyse multicritère a démontré que le secteur autour du lac Kénogami représente le meilleur potentiel comme territoire à proposer (figures 1 et 2). En effet, la partie sud qui est adjacente à la réserve faunique des Laurentides et à la zec Mars-Moulin ainsi que la partie nord (secteur du lac Charnois) constituent un bloc continu de plus de 500 km². Toutefois, une délimitation plus précise serait requise afin d'optimiser le territoire pour les activités (ex. : guérite d'accueil, patrouille, délimitation des territoires, etc.).

Localisation du territoire proposé pour l'établissement d'une nouvelle structure de gestion de la chasse Saguenay–Lac-Saint-Jean

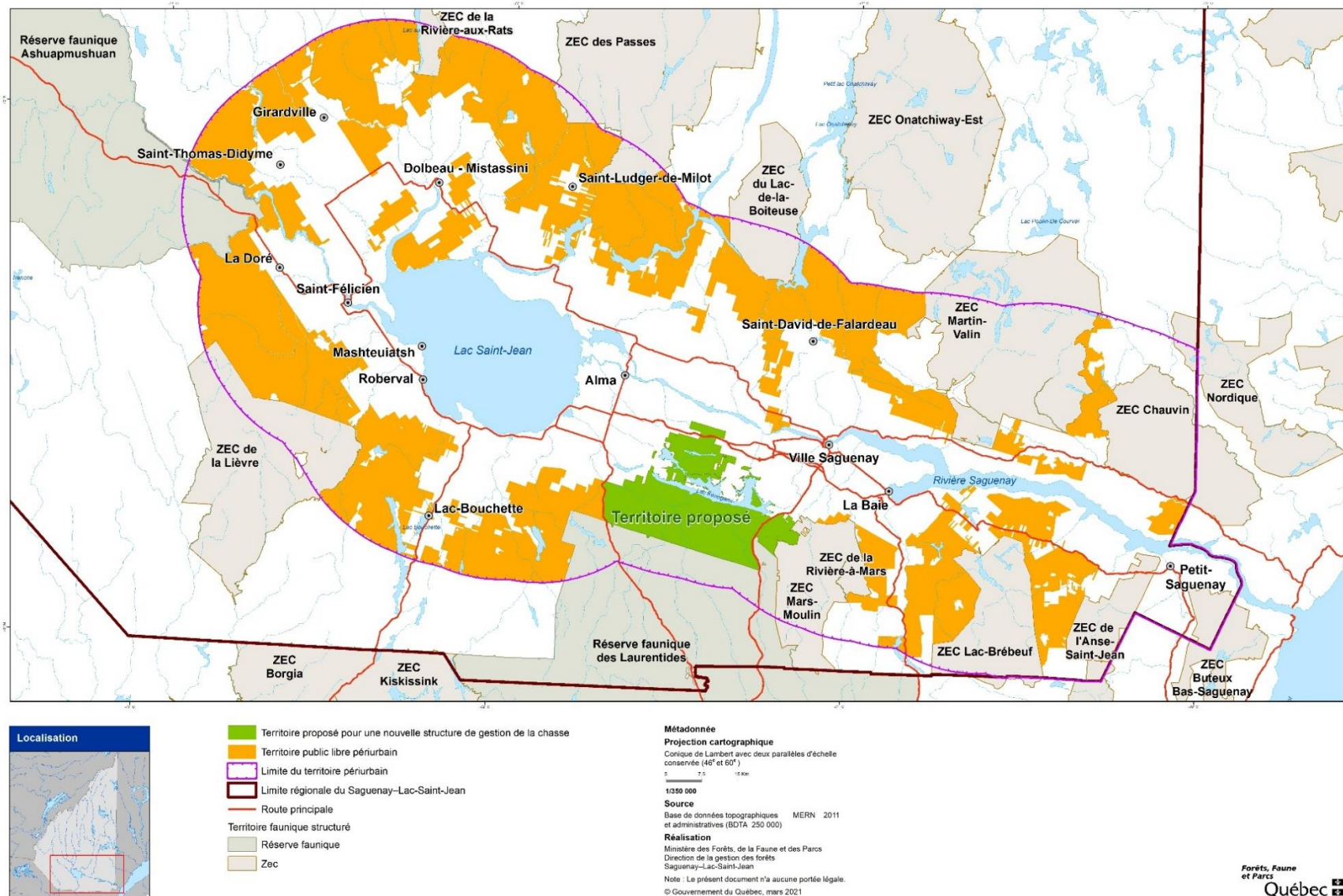


Figure 1. Localisation du territoire proposé pour l'implantation d'une structure de gestion de la chasse sur le territoire public libre en milieu périurbain au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Territoire proposé pour une nouvelle structure de gestion de la chasse

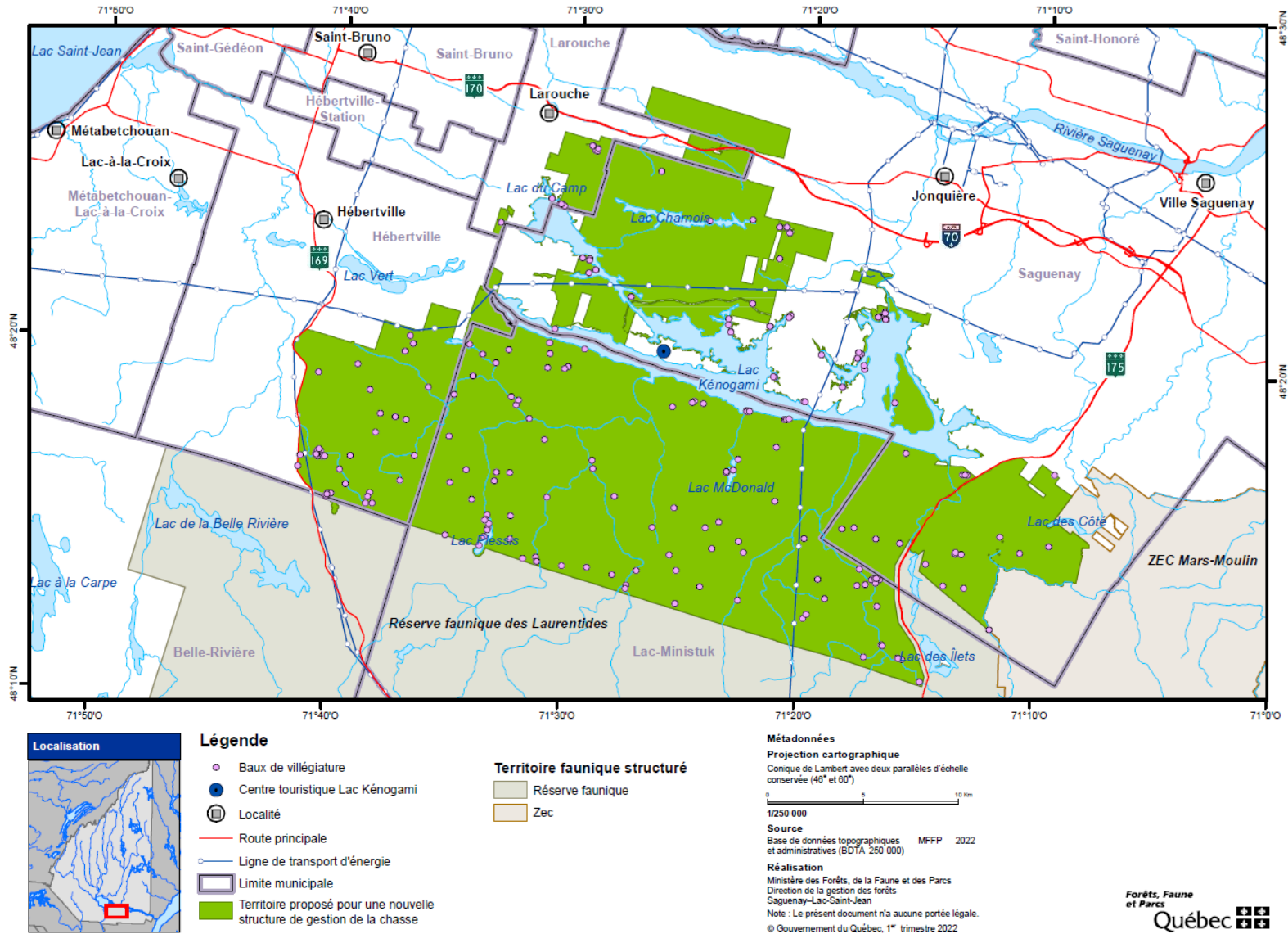


Figure 2. Territoire proposé pour l'implantation d'une structure de gestion de la chasse sur le territoire public libre en milieu périurbain au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Situé sur le Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, le territoire proposé est un territoire public libre en milieu périurbain, sans statut particulier comme les zecs, pourvoiries, réserves fauniques, terrains privés, parcs, réserves écologiques, etc. Il répond au critère d'être à moins de 30 km de routes régionales, ici les routes 169, 170 et 172 (figures 1 et 2). Au cœur du territoire se trouve le Centre touristique du Lac-Kénogami qui est géré par la Société d'établissement et de plein air du Québec (Sépaq). Les limites du territoire proposé sont :

- au nord de la route 170 pour la limite nord;
- la réserve faunique des Laurentides au sud;
- la zec Mars-Moulin à l'est;
- un tronçon de la route 169 à l'ouest.

La chasse sportive est pratiquée sur le territoire, principalement pour l'orignal, mais aussi pour le petit gibier, l'ours noir et le cerf de Virginie. La récolte des cinq dernières années dans les limites du territoire proposé est présentée au tableau 1. L'ensemble du territoire est localisé dans la zone de chasse 28 dans la strate de densité forte d'orignaux qui pourrait atteindre 5 orignaux/10 km² (Dussault, 2015).

Tableau 1. Récolte de gibier à la chasse sportive sur le territoire proposé

Espèce	Récolte moyenne annuelle pour la période 2014-2019
Orignal	74
Cerf de Virginie	4*
Ours noir	11
Petit gibier	Non disponible

*La chasse au cerf de Virginie a débuté en 2016 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (zone 28). La récolte moyenne calculée couvre la période de 2016 à 2019.

Sondage

Les clientèles potentiellement intéressées par ce type de projet ont été sollicitées dans le cadre du sondage. Au nombre de cinq, elles sont décrites au tableau 2. En outre, l'adresse résidentielle des personnes de chaque clientèle devait se trouver dans les environs du territoire proposé, soit dans les municipalités suivantes : Alma, ville de Saguenay (Canton-Tremblay, Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Laterrière, Shipshaw), Chambord, Hébertville, Hébertville-Station, Larouche, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Saint-Bruno ou Saint-Gédéon.

Tableau 2. Clientèles ciblées dans le cadre du sondage.

Clientèle	Source utilisée pour joindre la clientèle
Villégiateurs	Liste des locataires de baux de villégiature dans l’empreinte du territoire proposé
Chasseurs de petit gibier	Liste des détenteurs d’un permis de petit gibier en 2020 ne s’étant pas procuré de permis de chasse à l’original en 2020 et résidant dans les environs du territoire proposé.
Chasseurs d’originaux actifs	Liste des détenteurs de permis de chasse à l’original en 2020, résidant dans les environs du territoire proposé
Anciens chasseurs d’originaux	Liste des détenteurs d’au moins un permis de chasse à l’original pour la période de 2007 à 2017 inclusivement, mais qui n’ont pas demandé un tel permis entre 2018 et 2021 et qui résident dans les environs du territoire proposé.
Relève	Liste des participants ayant suivi le cours canadien de sécurité sur le maniement des armes à feu (CCSMA) entre mars et juin 2020 et en décembre 2021 dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Pour les chasseurs d’originaux actifs, les anciens chasseurs et les chasseurs de petit gibier, un échantillon a d’abord été tiré au hasard parmi l’ensemble des personnes éligibles. Ce nombre a été déterminé en fonction d’une marge d’erreur de 5 %, à un niveau de confiance de 95 % et à un taux de réponse de 20 %, soit un taux de réponse semblable au sondage mené en 2016 (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean et coll., 2016). En raison d’un faible taux de retour des chasseurs d’originaux actifs et des chasseurs de petit gibier, un second envoi a été réalisé afin d’augmenter le nombre de répondants. Pour le deuxième envoi aux chasseurs d’originaux actifs et aux chasseurs de petit gibier et pour le premier envoi aux anciens chasseurs d’originaux, le nombre de répondants a été déterminé en ciblant plutôt un taux de réponse de 10 %, ce qui correspond à l’ensemble des chasseurs de petit gibier. Pour les villégiateurs et la relève, le sondage a été envoyé à l’ensemble de la clientèle.

Il est à noter que des chasseurs de petit gibier et des villégiateurs peuvent faire partie de la catégorie « Anciens chasseurs ». Afin d’éviter ces doublons, nous avons retiré les noms des personnes déjà sollicitées avant de réaliser la sélection des sondés de cette catégorie. Cependant, il est possible qu’un individu de la catégorie « Villégiateur » ait été sollicité également en tant que chasseur d’originaux actifs ou en tant que relève, puisque cette vérification a été omise compte tenu du faible nombre de villégiateurs.

Une invitation postale a été envoyée à toute personne de l’échantillon pour quatre clientèles : villégiateurs, chasseurs de petit gibier, chasseurs d’originaux actifs et anciens chasseurs d’originaux. Une lettre type de l’invitation postale est présentée à l’annexe 1. L’invitation postale expliquait brièvement le projet, incluait un code d’accès anonyme et invitait les gens à se rendre à l’adresse internet afin de répondre au sondage. Un code d’accès de cinq caractères alphanumériques (ex. : Xuk7A) était attribué à chaque sondé, pour s’assurer qu’il n’y ait pas de fausses entrées sur les sondages, reconnaître la catégorie de clientèle sondée et vérifier que chaque participant ne réponde qu’une seule fois. En cas de problème, une adresse courriel de dépannage

liée au projet était mise à la disposition des répondants. Une partie de la relève (participants des cours suivis entre mars et juin 2020) a été sollicitée directement par courriel, la liste nous ayant été fournie gracieusement par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cependant, en raison d'un faible taux de réponse de ce groupe, des copies papier du sondage ont été distribuées en classe aux participants du cours CCSMA en décembre 2021.

Le sondage a été préparé au printemps 2020 par les édimestres du Service des communications spécialisés et numériques de la Direction des communications à l'aide du logiciel LimeSurvey (annexe 2). Il a été mis en ligne le 23 mai 2021 pour une période allant jusqu'au 15 juillet 2021, qui a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2021.

Les sondés ont été sollicités aux dates suivantes :

- chasseurs de petit gibier : du 31 mai au 30 septembre 2021 (122 jours), le second envoi a été réalisé le 12 août 2021;
- chasseur d'originaux actifs : du 31 mai au 30 septembre 2021 (122 jours), le second envoi a été réalisé le 12 août 2021;
- villégiateurs : du 31 mai au 30 septembre 2021 (122 jours);
- relève : du 11 juin au 30 septembre 2021 (111 jours) et les 5 et 12 décembre 2021 (2 jours);
- anciens chasseurs d'originaux : du 30 août au 30 septembre 2021 (31 jours).

Le calcul des marges d'erreur (95 %) s'est fait en utilisant l'équation suivante :

$$\text{Marge erreur} = \frac{Z_{\alpha}}{2} \sqrt{n} * \sqrt{\frac{N-n}{n-1}}$$

où

Z = la valeur de la statistique Z pour une marge d'erreur à 95 %;

n = taille de l'échantillon;

N = taille de la population.

Enfin, les réponses obtenues à la question 11 ont été groupées en trois nouvelles catégories afin de mieux faire ressortir l'intérêt face à l'énoncé et de faciliter l'interprétation des résultats. La super catégorie « En accord » regroupe les réponses « Plutôt en accord » et « Fortement en accord ». La super catégorie « En désaccord » regroupe les réponses « Plutôt en désaccord » et « Fortement en désaccord ». La catégorie « Ni en accord ni en désaccord » a été conservée telle quelle. Les personnes n'ayant pas d'opinion sur le sujet ont été exclues.

Évaluation du potentiel de récolte

Original

Afin d'estimer le nombre de forfaits de chasse à l'original disponibles sur le territoire proposé, le potentiel d'originaux a été calculé. Pour ce faire, la superficie du territoire proposé (540 km²) a été multipliée par la densité estimée d'originaux dans le secteur. Ce secteur se retrouve dans la strate de densité élevée d'originaux de la zone 28 qui pourrait atteindre environ 5 originaux/10 km² (Dussault, 2015). Le potentiel de récolte a été calculé en utilisant arbitrairement un taux d'exploitation de 20 %. Enfin, le nombre de permis à attribuer a été évalué en multipliant le potentiel de récolte par le succès moyen de chasse à l'original dans la zone 28 pour la période 2011 à 2018, soit 12,5 %.

Ours noir

Afin d'estimer le nombre de forfaits de chasse à l'ours disponibles sur le territoire proposé, le potentiel d'ours noir a été calculé. Pour ce faire, la superficie du territoire proposé (540 km²) a été multipliée par la densité d'ours noir estimée lors de l'élaboration du plan de gestion de l'ours noir (2020-2027). Pour la zone 28, cette densité pourrait atteindre 1,32 ours noir/10 km². Le potentiel de récolte a été calculé en utilisant arbitrairement un taux d'exploitation de 8 %. Enfin, le nombre de permis à attribuer n'a pas été déterminé puisqu'il peut varier considérablement selon l'encadrement de l'activité. Par exemple, dans la zone 28, on estime à 44 % le succès de chasse à l'ours noir alors qu'il peut atteindre 90 % et plus dans certains territoires structurés gérés avec des forfaits de chasse et des sites d'appâtage, tels que les pourvoiries ou les réserves fauniques.

Résultats et discussion

Au total, 10 102 envois ont été réalisés afin d'atteindre les différentes clientèles visées. De ce nombre 1 010 personnes ont répondu à l'ensemble du questionnaire en ligne. Près de 80 personnes ont communiqué avec la direction régionale en vue d'obtenir de l'assistance pour répondre au sondage. Des codes additionnels ont été réattribués à 56 sondés, puisque leur code initial ne fonctionnait pas. Enfin, plus de 667 enveloppes ont été retournées à l'expéditeur en raison d'une mauvaise adresse. Après vérification, une seule personne ayant reçu un deuxième code a répondu deux fois au sondage. Pour éviter les doublons, une seule de deux réponses a été conservée dans l'analyse des résultats.

Taux de réponse

Le taux de réponse varie de 4 % chez les anciens chasseurs à 28 % chez les villégiateurs (tableau 3). La marge d'erreur varie de 5,0 % à 18,4 % selon la clientèle, mais aussi selon les questions en fonction du nombre de répondants. Les marges d'erreur obtenues pour les chasseurs de petit gibier, les chasseurs d'originaux actifs, les anciens chasseurs d'originaux et la relève sont satisfaisantes. Pour les villégiateurs, compte tenu de la faible taille de la population, il était difficile d'obtenir de faibles marges d'erreur. Pour cette clientèle, il est important d'interpréter les résultats avec précaution.

Tableau 3. Taux de réponse et marge d'erreur obtenus dans le cadre du sondage

Clientèle	Taille de la population (Nbre de personnes éligibles)	Taille de l'échantillon (Nbre de personnes sollicitées)	Nbre de répondants	Taux de réponse	Marge d'erreur avec un intervalle de confiance de 95 %
Anciens chasseurs d'originaux	6 753	3 640	159	4 %	7,7 %
Chasseurs d'originaux actifs	10 913	2 971	371	12 %	5,0 %
Chasseurs de petit gibier	2 892	2 892	299	10 %	5,4 %
Villégiateurs	186	186	53	28 %	11,4 %
Relève	413	413	128	31 % ⁸	7,2 %
TOTAL	21 157	10 102	1 010	10 %	-

⁸ Le taux de réponse inclut également l'administration des sondages papier à l'ensemble des participants des cours en présentiel donnés en décembre 2021.

Sondage

Les résultats de chaque question posée dans le cadre du sondage sont présentés et discutés ci-dessous, et ce, selon le type de clientèle. La question est numérotée et inscrite en gras pour référence. Comme dans le sondage, une section est attribuée à chaque type de chasse (original, ours et petit gibier). Lorsqu'il y a moins de 16 répondants par clientèle à une question, les réponses n'ont pas été présentées sur le graphique ni discutées en raison de la faible valeur statistique.

Section Original

La section qui suit présente l'ensemble des résultats du sondage associé à la chasse à l'original.

1. Avez-vous personnellement chassé l'original en 2020?

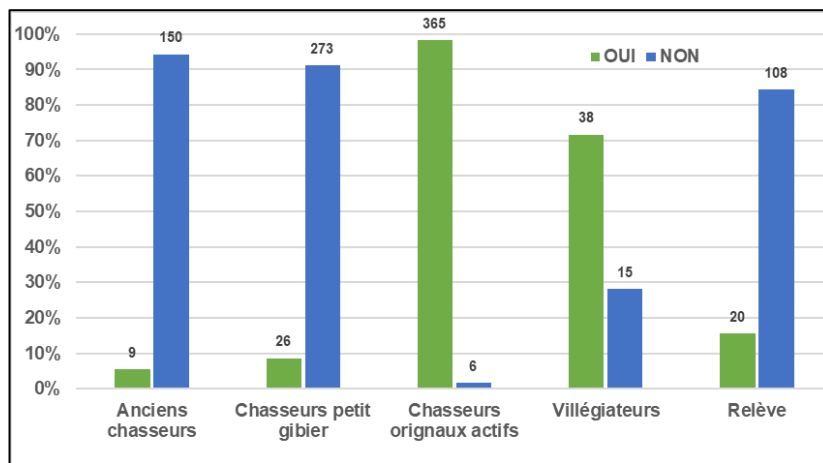


Figure 3. Distribution des réponses de la question n° 1 pour l'ensemble des répondants.

Les résultats sont en général conformes aux clientèles qui ont été ciblées. Cependant, certaines personnes ont répondu qu'elles avaient chassé en 2020 malgré le fait qu'elles n'aient pas acheté de permis de chasse à l'original cette année-là. C'est le cas des gens ayant répondu « Oui » dans les catégories « Anciens chasseurs », « Chasseurs de petit gibier » et « Relève ». Il est possible que ces personnes aient plutôt été des accompagnateurs. De plus, quelques personnes qui s'étaient procuré un permis de chasse à l'original n'ont pas chassé en 2020. La majorité des villégiateurs qui ont répondu au sondage ont chassé l'original en 2020. Cette question servait à distinguer les gens qui ne chassaient pas l'original pour répondre aux questions nos 2 à 7.

2. Avez-vous personnellement déjà chassé l'original?

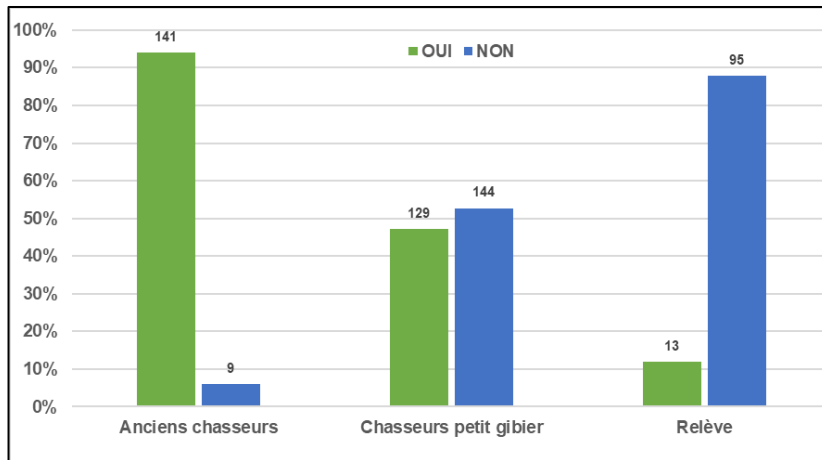


Figure 4. Distribution des réponses de la question n° 2 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé l'original en 2020.

Près de la moitié des chasseurs de petit gibier n'ayant pas chassé l'original en 2020 ont déjà chassé l'original auparavant. Cette clientèle représente ainsi un bassin non négligeable d'anciens chasseurs ayant délaissé l'activité. Il va de soi que les gens de la catégorie « Anciens chasseurs » ont répondu majoritairement qu'ils avaient déjà chassé l'original et qu'à l'inverse les gens de la catégorie « Relève » ont répondu le contraire.

3. En incluant la saison de chasse 2020, depuis combien de temps n'avez-vous pas chassé l'original?

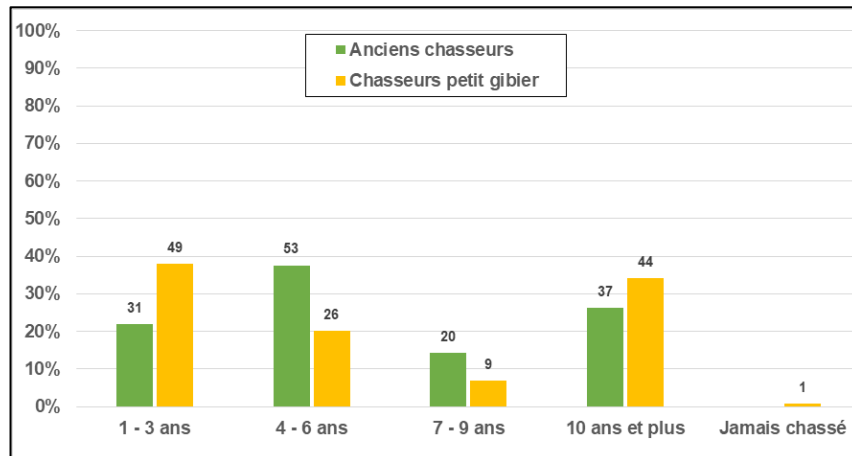


Figure 5. Distribution des réponses de la question n° 3 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé l'original en 2020.

La majorité des répondants ont délaissé l'activité de chasse à l'original depuis les six dernières années. Près de 30 % de la clientèle pour ces deux catégories ne chasse plus depuis 10 ans ou plus.

4. Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous jamais chassé l'original?

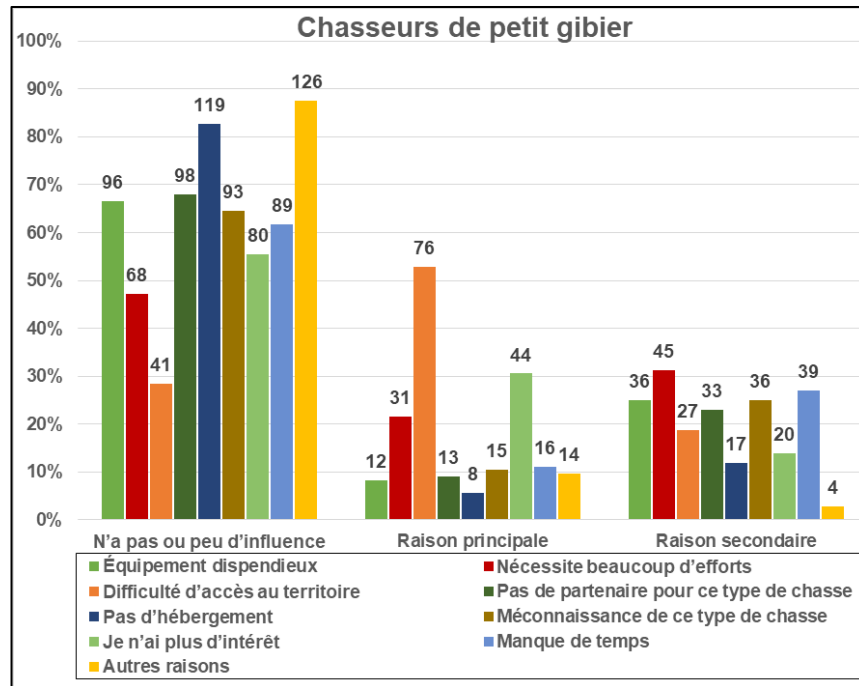


Figure 6. Distribution des réponses de la question n° 4 qui s'adressait aux chasseurs de petit gibier ayant cessé de chasser l'original ou n'ayant jamais chassé l'original.

La principale raison pour laquelle les chasseurs de petit gibier n'ont jamais chassé l'original est la difficulté d'accès au territoire. Plus de 50 % des répondants ont indiqué cette raison comme étant la principale et moins de 30 % considèrent que celle-ci n'a pas ou peu d'influence. Les autres raisons sont le manque d'intérêt et le fait que l'activité nécessite beaucoup d'efforts.

5. Quelle(s) raison(s) constitue(nt) un frein pour vous pour la pratique de la chasse à l'original?

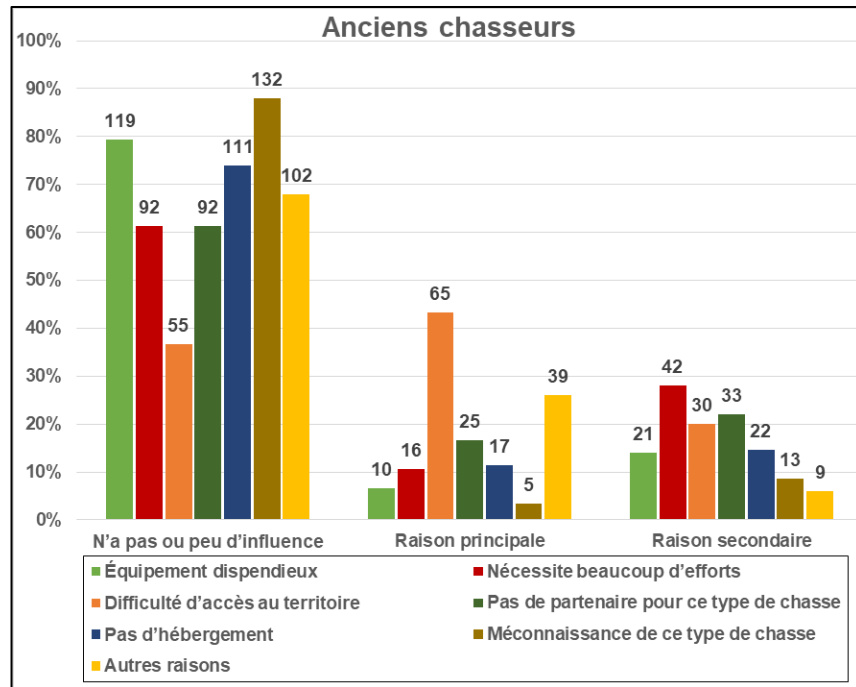


Figure 7. Distribution des réponses de la question n° 5 qui s'adressait aux anciens chasseurs n'ayant pas chassé l'original en 2020.

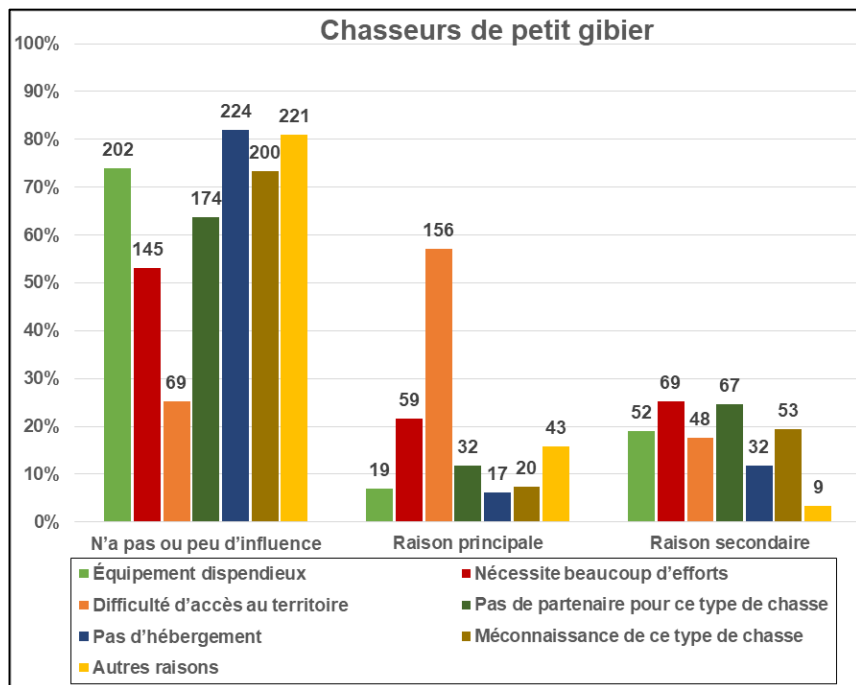


Figure 8. Distribution des réponses de la question n° 5 qui s'adressait aux chasseurs de petit gibier n'ayant pas chassé l'original en 2020.

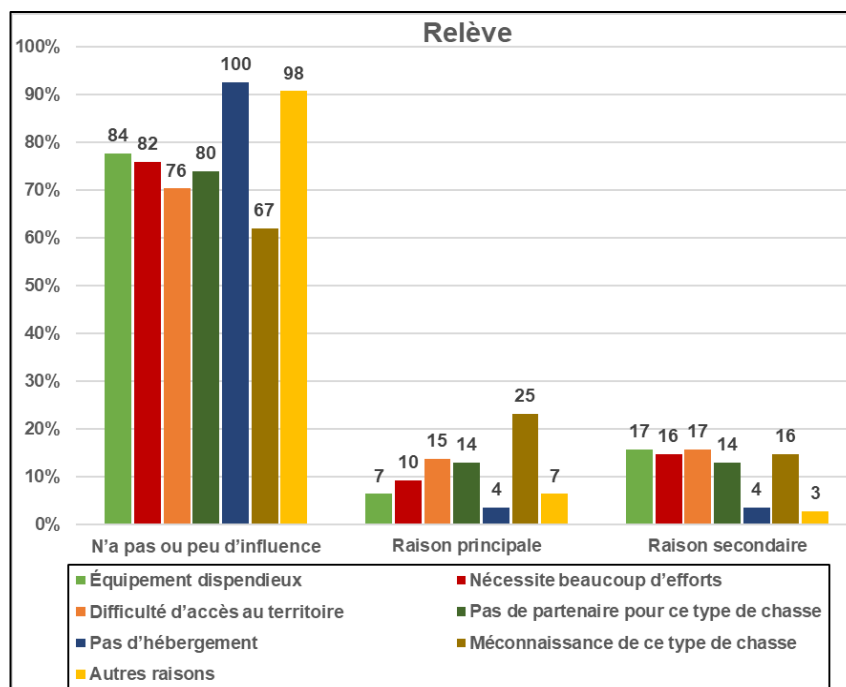


Figure 9. Distribution des réponses de la question n° 5 qui s'adressait à la relève n'ayant pas chassé l'original en 2020.

Les constats sont identiques pour les catégories « Anciens chasseurs » et « Chasseurs de petit gibier », avec sensiblement les mêmes raisons que les chasseurs de petit gibier ne pratiquent pas la chasse à l'original (question 4). Le frein principal à l'activité de chasse à l'original est la difficulté d'accès au territoire. Plus de 40 % des anciens chasseurs ont indiqué cette raison comme étant la principale et moins de 40 % considèrent que celle-ci n'a pas ou peu d'influence. Pour les chasseurs de petit gibier, la proportion grimpe à plus de 50 % comme raison principale et à moins de 30 % comme raison n'ayant pas ou peu d'influence.

Les autres raisons sont relativement mineures comparativement à la difficulté d'accès au territoire. Le déploiement de beaucoup d'efforts pour l'activité ou d'autres raisons comme le manque d'intérêt, le manque de temps, etc. sont les autres raisons évoquées. Pour la catégorie « Relève », la méconnaissance de ce type de chasse (21 %) est le principal frein à la pratique de la chasse à l'original.

6. Aimeriez-vous chasser l'original?

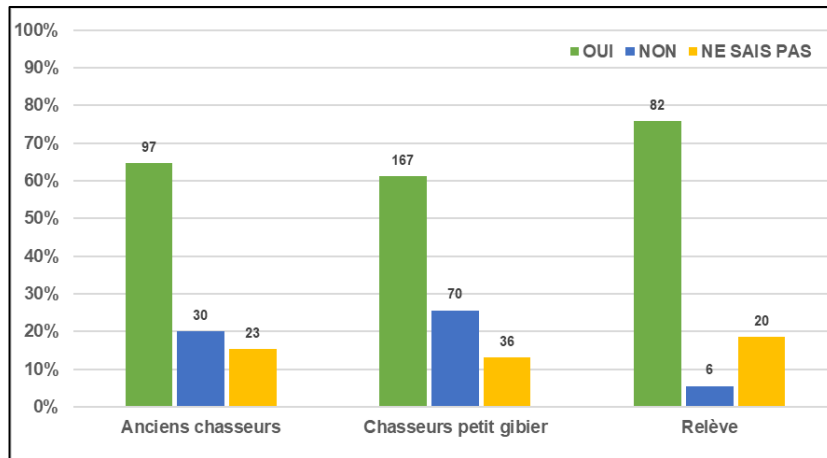


Figure 10. Distribution des réponses de la question n° 6 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé l'original en 2020.

Cette question a été posée aux répondants n'ayant pas chassé l'original en 2020. Malgré la présence de frein à l'activité, plus de 60 % des anciens chasseurs et des chasseurs de petit gibier souhaiteraient tout de même pratiquer la chasse à l'original.

7. Pour quelle(s) raison(s) souhaiteriez-vous chasser l'original?

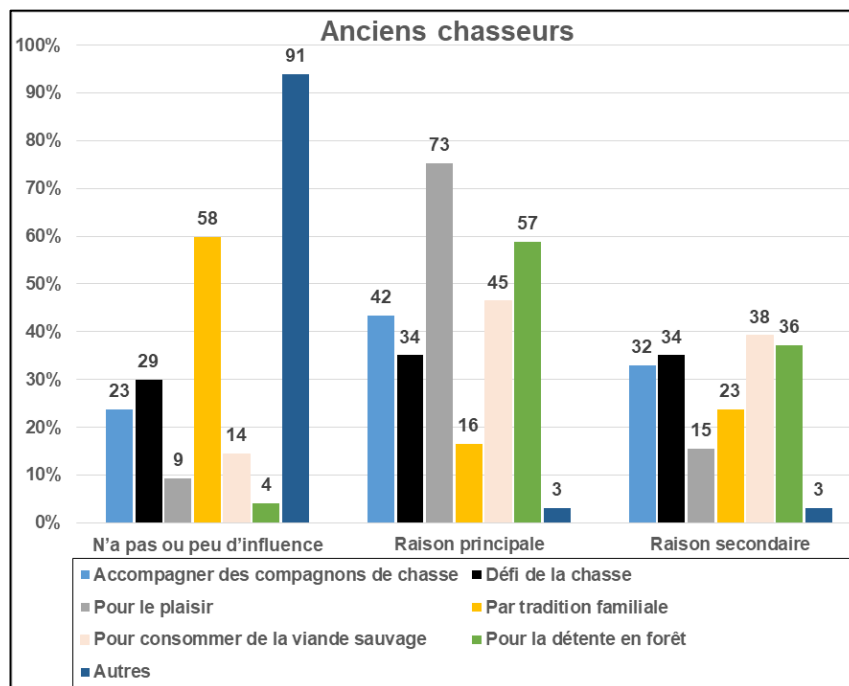


Figure 11. Distribution des réponses de la question n° 7 qui s'adressait aux anciens chasseurs n'ayant pas chassé l'original en 2020, mais qui aimeraient le chasser.

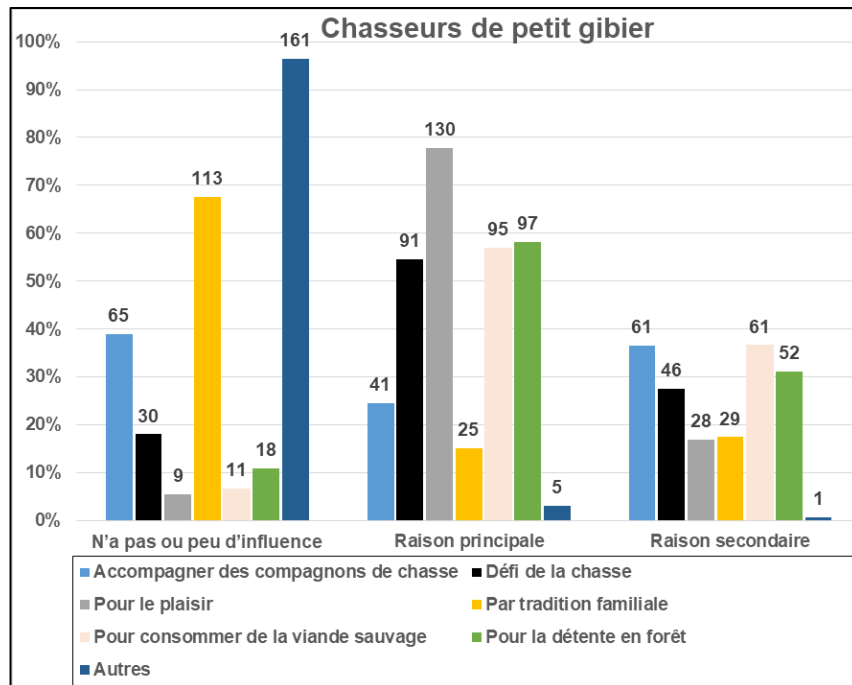


Figure 12. Distribution des réponses de la question n° 7 qui s'adressait aux chasseurs de petit gibier n'ayant pas chassé l'original en 2020, mais qui aimeraient le chasser.

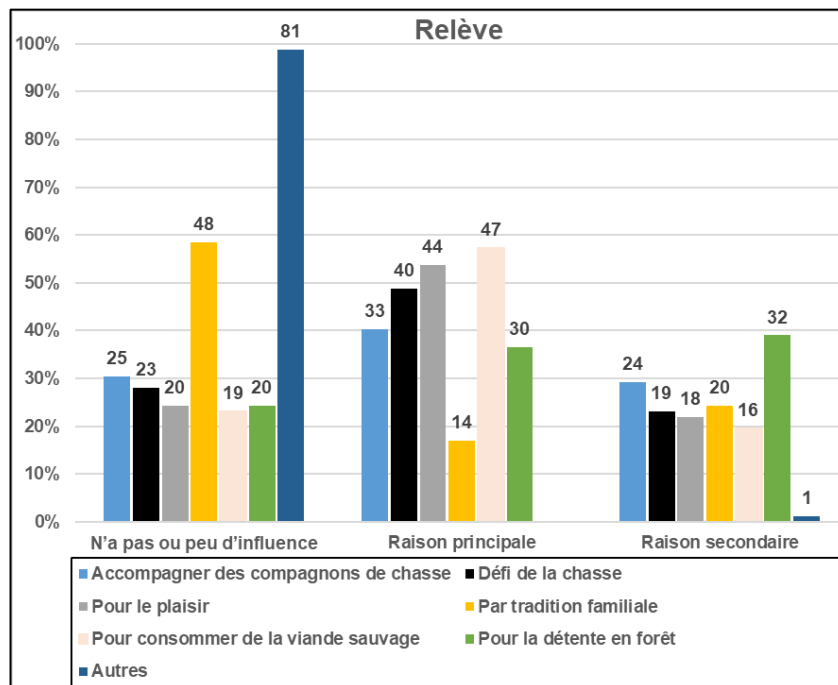


Figure 13. Distribution des réponses de la question n° 7 qui s'adressait à la relève n'ayant pas chassé l'original en 2020, mais qui aimerait le chasser.

Les raisons pour lesquelles les répondants ont un intérêt pour pratiquer la chasse à l'original sont diverses et multiples. Les principales raisons sont le plaisir, la détente en forêt et la consommation de viande sauvage. Les chasseurs de petit gibier et la relève considèrent davantage le défi de la chasse que les anciens chasseurs, qui placent ce critère en dessous du plaisir d'accompagner des compagnons de chasse.

8. Sur quel(s) type(s) de territoire avez-vous chassé l'original en 2020?

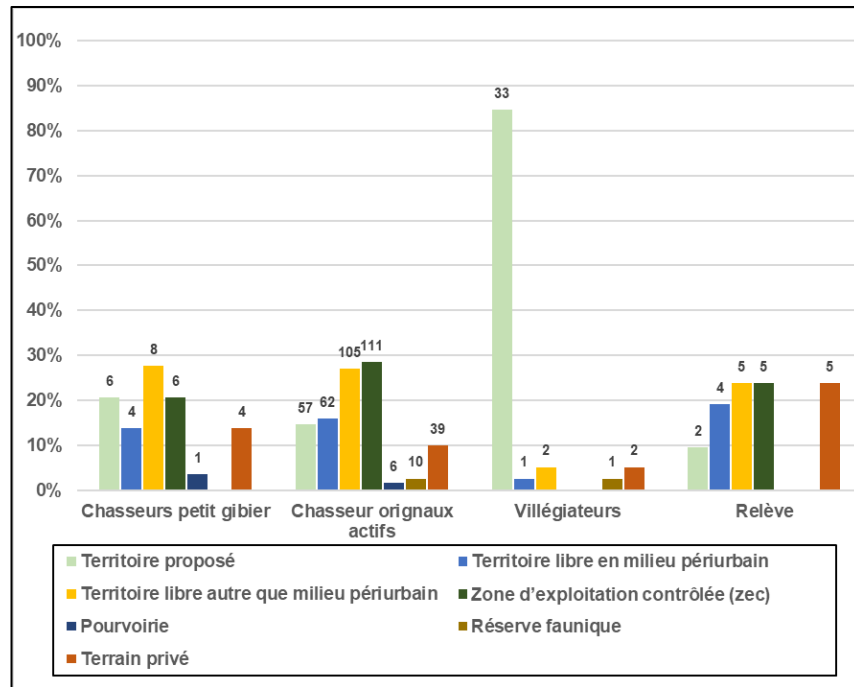


Figure 14. Distribution des réponses de la question n° 8 qui s'adressait aux personnes qui ont chassé l'original en 2020.

Les principaux territoires utilisés par les chasseurs d'originaux actifs sont les zecs ainsi que le territoire libre autre que le milieu périurbain. Les villégiateurs ont utilisé presque exclusivement le territoire proposé du présent projet pour la chasse à l'original, en raison d'une probable proximité entre leur site de chasse et leur bail de villégiature. Le territoire proposé a aussi été utilisé par plus de 10 % des chasseurs d'originaux actifs et plus de 20 % des chasseurs de petit gibier lors de la pratique de la chasse à l'original en 2020. La relève par son utilisation des terrains privés se distingue des autres clientèles. Il est à noter qu'un chasseur peut avoir chassé sur plus d'un territoire.

9. De combien de chasseurs se constituait votre groupe de chasse en 2020?

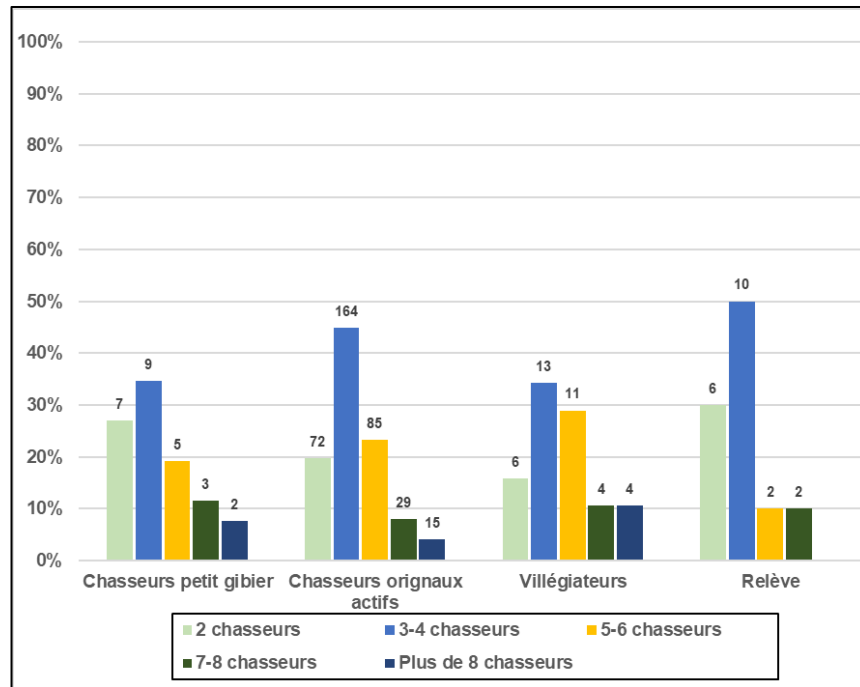


Figure 15. Distribution des réponses de la question n° 9 qui s'adressait aux personnes qui ont chassé l'original en 2020.

Les groupes de chasse sont majoritairement constitués de 3 à 4 chasseurs pour l'ensemble des catégories. Moins de 20 % des groupes sont constitués de plus de 7 chasseurs.

10. Quel est votre nombre d'années d'expérience de chasse à l'original?

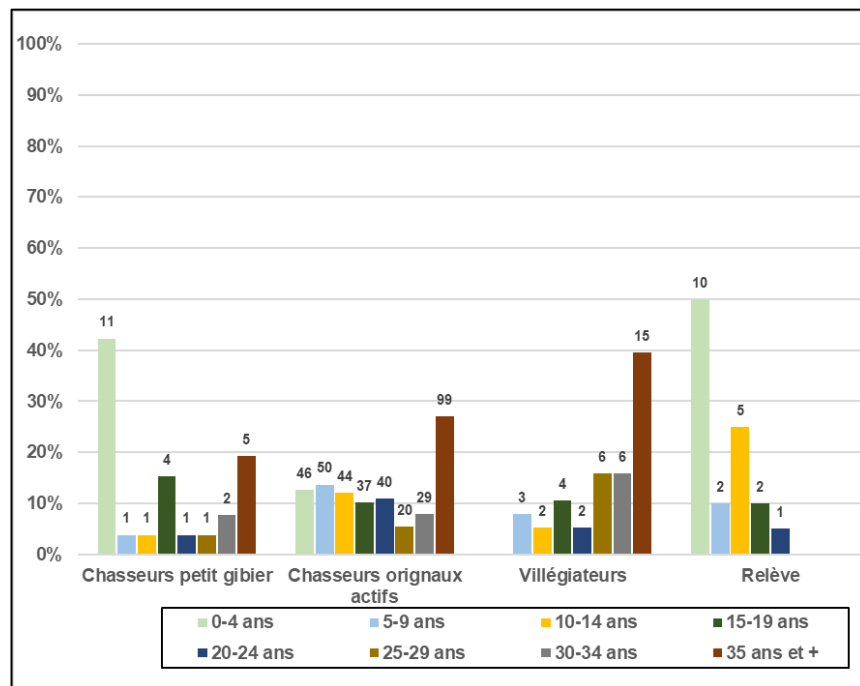


Figure 16. Distribution des réponses de la question n° 10 qui s'adressait aux personnes qui ont chassé l'original en 2020.

Les chasseurs d'originaux cumulent en majorité plus de 35 ans d'expérience. Les chasseurs de petit gibier et la relève sont représentés par une proportion importante de nouveaux chasseurs avec une expérience variant entre 0 et 4 ans (respectivement 42 % et 41 % des répondants).

11. En considérant le territoire proposé, indiquez si vous êtes en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

11a. « L'accessibilité au territoire représente un problème pour la pratique de la chasse à l'original »

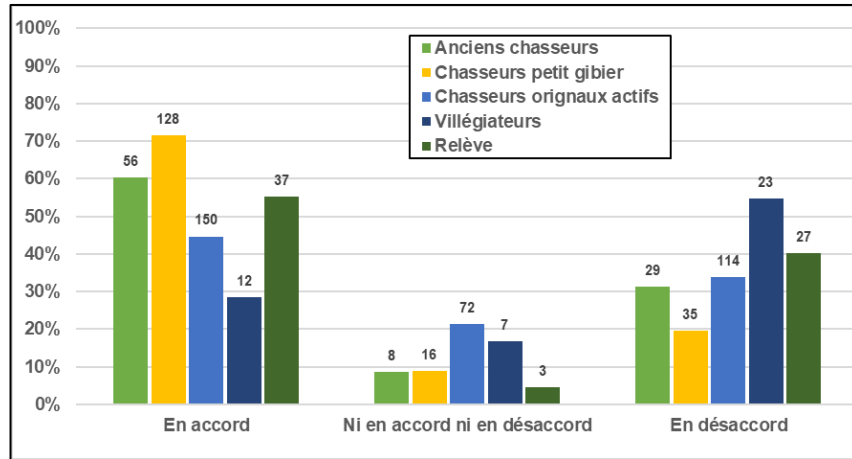


Figure 17. Distribution des réponses de la question n° 11a qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.

Quatre des cinq clientèles jugent que l'accessibilité au territoire proposé représente un problème majeur pour la pratique de la chasse à l'original. La proportion atteint près de 70 % pour les chasseurs de petit gibier, 60 % pour les anciens chasseurs et 55 % pour la relève. La proportion diminue à 45 % pour les chasseurs d'originaux actifs. Plus de 50 % des villégiateurs sont en désaccord avec cet énoncé.

11b. « Je serais en faveur d'une structure de gestion où des secteurs de chasse à l'original seraient attribués annuellement par tirage au sort pour le territoire proposé »

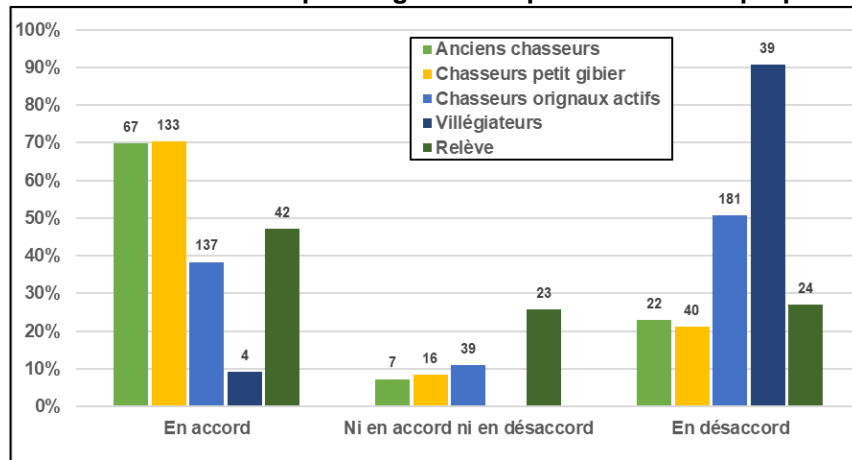


Figure 18. Distribution des réponses de la question n° 11b qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.

Quatre des cinq clientèles seraient en faveur d'un tirage au sort pour le territoire proposé dans un format de structure de gestion à définir. La proportion atteint près de 70 % pour les chasseurs de petit gibier et les anciens chasseurs et diminue à 47 % pour la relève et à 38 % pour les chasseurs d'originaux actifs. Plus de 90 % des villégiateurs sont en désaccord avec cet énoncé. En croisant les résultats avec les caractéristiques des répondants, il a été observé qu'à l'intérieur de chaque catégorie, l'âge des répondants et le fait que celui-ci soit locataire d'un bail de villégiature ou pas ne semblaient pas avoir d'influence sur les pourcentages obtenus. L'adhésion à l'idée d'attribuer des secteurs de chasse annuellement par tirage au sort n'est pas mieux ou moins bien perçue chez les jeunes ou chez ceux qui ont déjà un bail de villégiature ailleurs que sur le territoire proposé.

11 c. « Je participerais au tirage au sort dans une éventuelle structure de gestion du territoire proposé. »

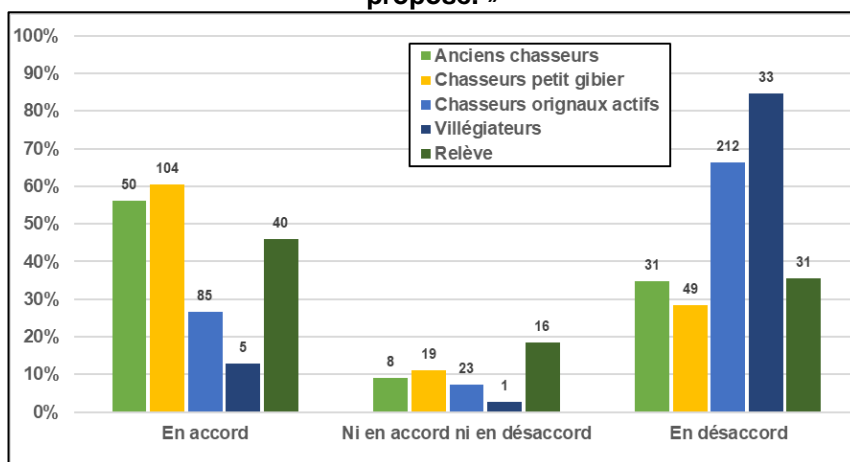


Figure 19. Distribution des réponses de la question n° 11c qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.

Seulement deux des cinq clientèles ne souhaiteraient pas participer au tirage au sort dans un format de structure de gestion à définir sur le territoire proposé. La proportion atteint plus de 80 % des villégiateurs et plus de 60 % des chasseurs d'originaux actifs. Malgré ces pourcentages, il demeure tout de même une portion non négligeable de répondants qui y participerait. En effet, plus de 50 % des anciens chasseurs, plus de 60 % des chasseurs de petit gibier, plus de 40 % de la relève et plus de 25 % de chasseurs d'originaux actifs seraient d'accord pour participer au tirage au sort pour la chasse à l'original sur le territoire proposé.

11d. « Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, la durée de la période de chasse à l'original devrait être ramenée à 17 jours plutôt que 21 actuellement (3 fins de semaine). »

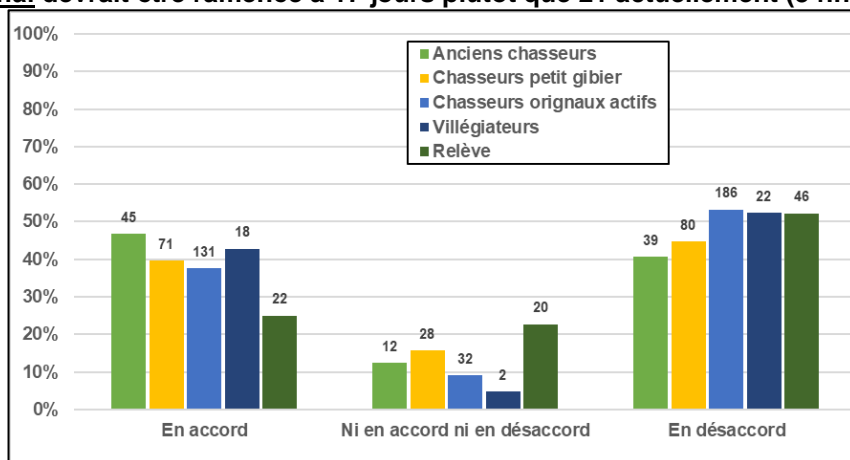


Figure 20. Distribution des réponses de la question n° 11d qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.

La proportion des gens en accord et en désaccord sur cette question tourne autour de 40 à 50 % pour l'ensemble des clientèles, ce qui ne permet pas d'identifier de tendance claire sur cette question.

11e. « Je serais en faveur d'une tarification pour pouvoir chasser d'autres espèces que l'original. »

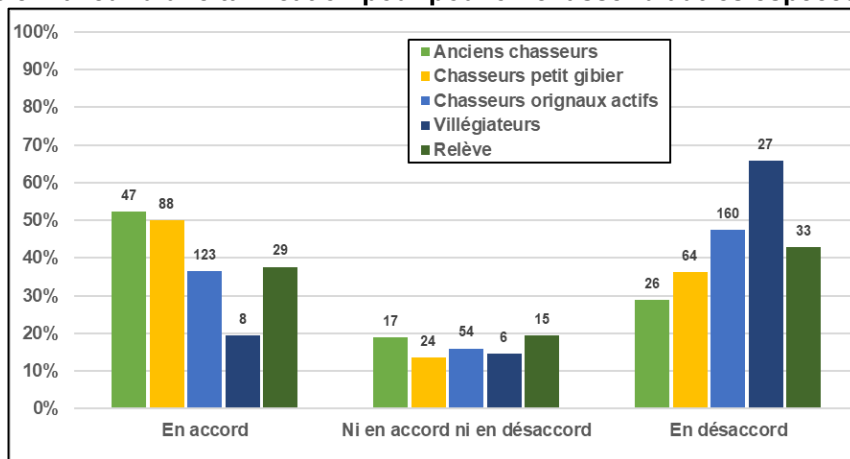


Figure 21. Distribution des réponses de la question n° 11e qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.

Les anciens chasseurs et les chasseurs de petit gibier sont légèrement plus en accord qu'en désaccord sur cette question alors que les villégiateurs et la relève sont majoritairement en désaccord. Pour les chasseurs d'originaux actifs et la relève, il n'y a pas de tendance claire.

11f. « Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, le séjour de chasse à l'original serait de 1 semaine? »

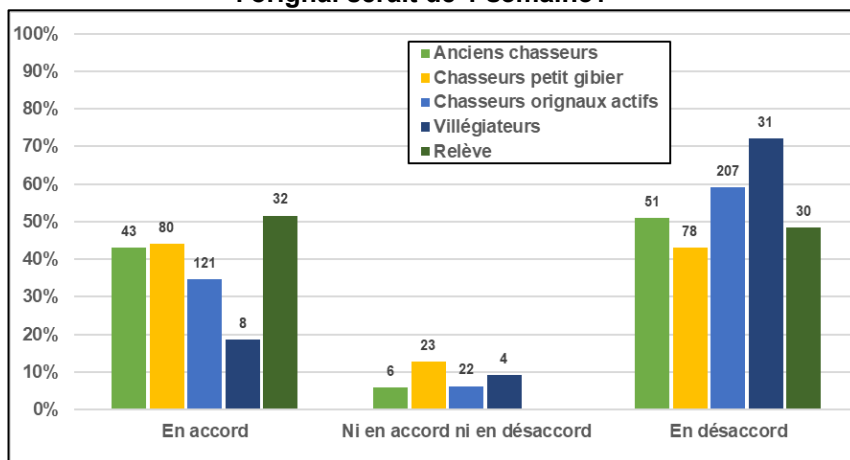


Figure 22. Distribution des réponses de la question n° 11f qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.

11g. « Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, le séjour de chasse à l'original serait de 2 semaines? »

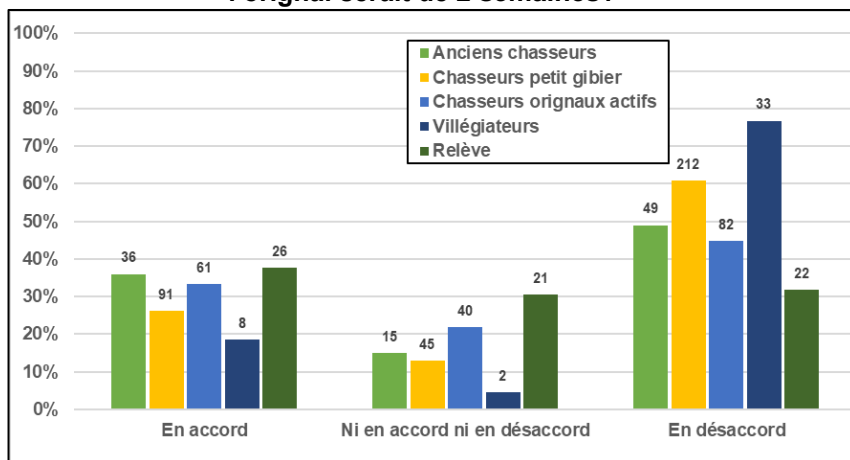


Figure 23. Distribution des réponses de la question n° 11g qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'original ou qui aimeraient chasser l'original.

11h. « Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, le séjour de chasse à l'orignal serait de 3 semaines? »

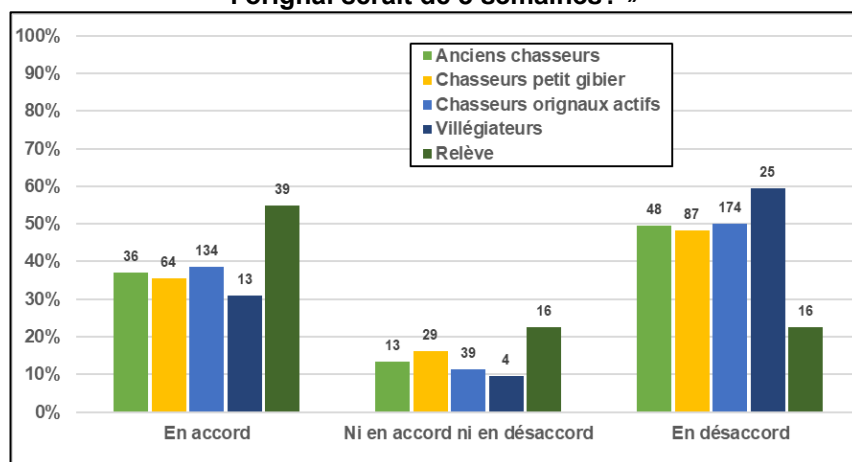


Figure 24. Distribution des réponses de la question n° 11h qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'orignal ou qui aimeraient chasser l'orignal.

Outre la relève qui semble plutôt indécise, les répondants sont généralement en désaccord pour que le séjour de chasse soit d'une durée de 1 ou 2 semaines. La proportion des gens en accord et en désaccord pour une durée de 3 semaines varie autour de 40 à 50 %.

12. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, souhaiteriez-vous chasser l'orignal?

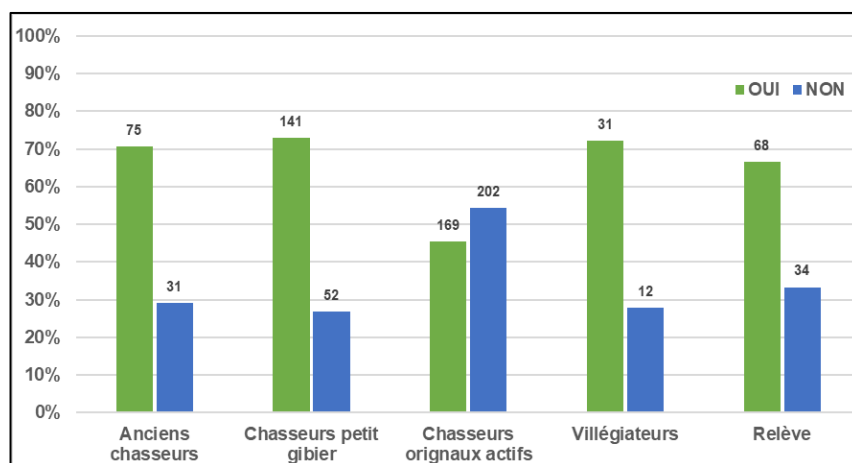


Figure 25. Distribution des réponses de la question n° 12 qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'orignal ou qui aimeraient chasser l'orignal.

La grande majorité des anciens chasseurs, des chasseurs de petit gibier et de la relève ayant un intérêt pour la chasse à l'orignal souhaiterait le faire dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé. La proportion atteint 40 et 50 % des chasseurs d'orignaux actifs. Cette proportion est jugée élevée considérant qu'ils utilisent majoritairement un territoire autre que celui proposé. Pour les villégiateurs qui chassent en majorité sur le territoire proposé, il ne s'agit vraisemblablement pas d'un intérêt, mais bien d'une nécessité puisque leur territoire se retrouve déjà dans ce secteur, et ils souhaiteraient poursuivre l'utilisation de ce territoire dans le futur. En effet, contrairement aux autres clientèles sondées, les villégiateurs sont

majoritairement en désaccord avec l'attribution annuelle par tirage au sort de secteurs de chasse à l'original sur le territoire proposé (réf. : question 11b).

13. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, quel prix seriez-vous prêt personnellement à payer pour l'inscription à un tirage au sort pour obtenir un territoire exclusif de chasse à l'original?

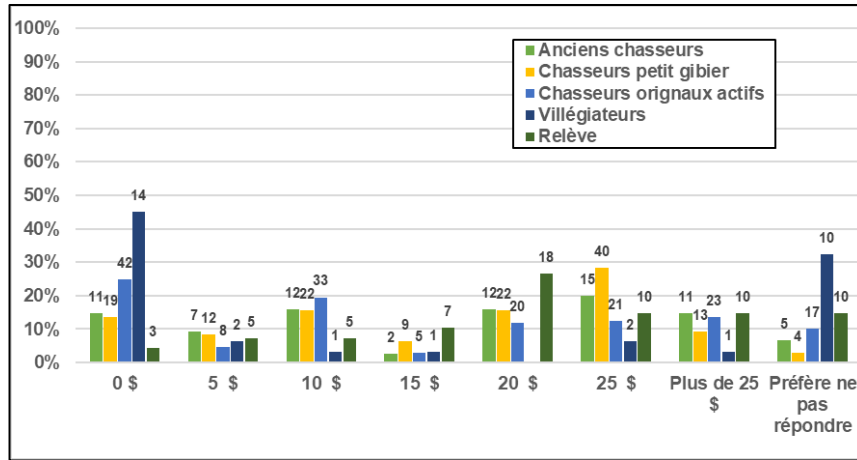


Figure 26. Distribution des réponses de la question n° 13 qui s'adressait aux personnes souhaitant chasser l'original dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.

Le prix que les répondants sont prêts à payer pour un éventuel tirage au sort est très variable. Toutefois, les proportions sont similaires pour l'ensemble des montants proposés. Les villégiateurs ont répondu en majorité 0 \$ comme prix à payer. Environ 30 % des chasseurs de petit gibier seraient prêts à payer 25 \$. Pour l'ensemble des clientèles regroupées, les montants qui ont été le plus mentionnés sont 0 \$ (18 %), 25 \$ (18 %), 10 \$ (15 %) et 20 \$ (15 %). Le montant moyen est de 21 \$ pour l'ensemble de répondants et de 23 \$ en considérant uniquement les répondants en faveur de la structure de gestion (réf. : question 11b).

14. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, quel prix seriez-vous prêt personnellement à payer par semaine pour pouvoir pratiquer la chasse à l'original sur le territoire pour lequel votre nom serait tiré au sort?

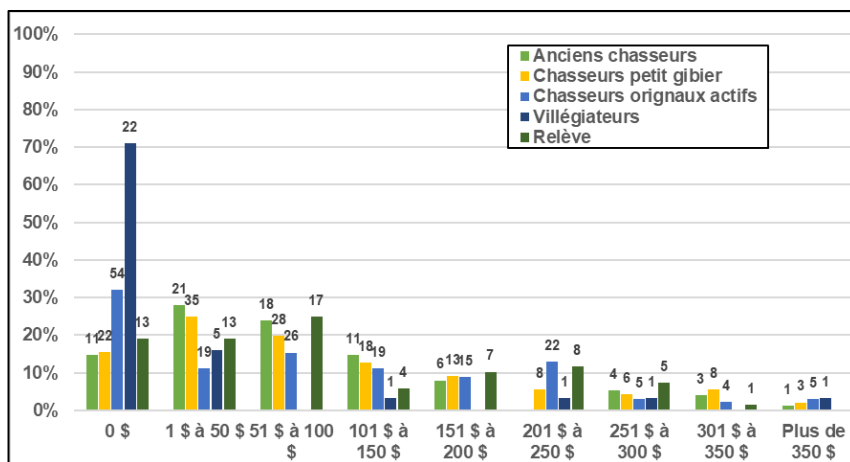


Figure 27. Distribution des réponses de la question n° 14 qui s'adressait aux personnes souhaitant chasser l'original dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.

Les chasseurs de petit gibier (prix moyen : 107 \$), les chasseurs d'originaux actifs (prix moyen : 104 \$), la relève (prix moyen : 100 \$) et les anciens chasseurs (95 \$) sont généralement prêts à payer plus cher pour le séjour de chasse que les villégiateurs. Ces derniers ont répondu majoritairement 0 \$ (plus de 70 %). Pour les autres clientèles, le prix à payer varie principalement entre 1 et 150 \$. Pour l'ensemble des clientèles regroupées, les montants qui ont été le plus mentionnés sont 0 \$ (25 %), 1 à 50 \$ (19 %) et 51 à 100 \$ (18 %). Le montant moyen en excluant 0 \$ est de 134 \$ pour l'ensemble de répondants et de 140 \$ en considérant uniquement les répondants en faveur de la structure de gestion (réf. : question 11b).

15. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, seriez-vous prêt à avoir recours à un service pour sortir votre original de la forêt une fois abattu (p. ex. : assistance pour le débitage et le transport des quartiers)?

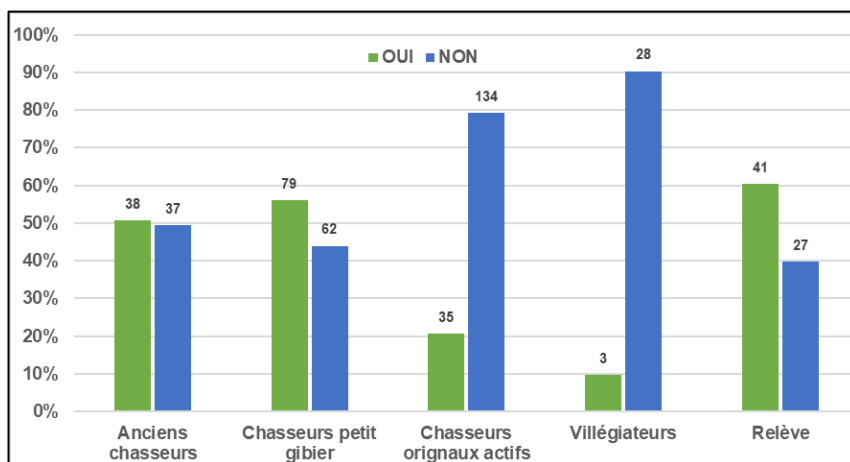


Figure 28. Distribution des réponses de la question n° 15 qui s'adressait aux personnes souhaitant chasser l'original dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.

Environ 50 % des anciens chasseurs, des chasseurs de petit gibier et de la relève seraient intéressés par un service pour sortir l'original une fois abattu. La proportion diminue fortement pour les autres clientèles, avec environ 20 % des chasseurs d'originaux actifs et moins de 10 % des villégiateurs. Il est probable que les chasseurs actifs et les villégiateurs possèdent déjà l'équipement requis pour le transport. Les chasseurs d'originaux actifs ont potentiellement l'expérience ou du moins la connaissance du débitage.

16. Quel prix seriez-vous prêt personnellement à payer pour avoir recours à un service pour sortir l'original de la forêt?

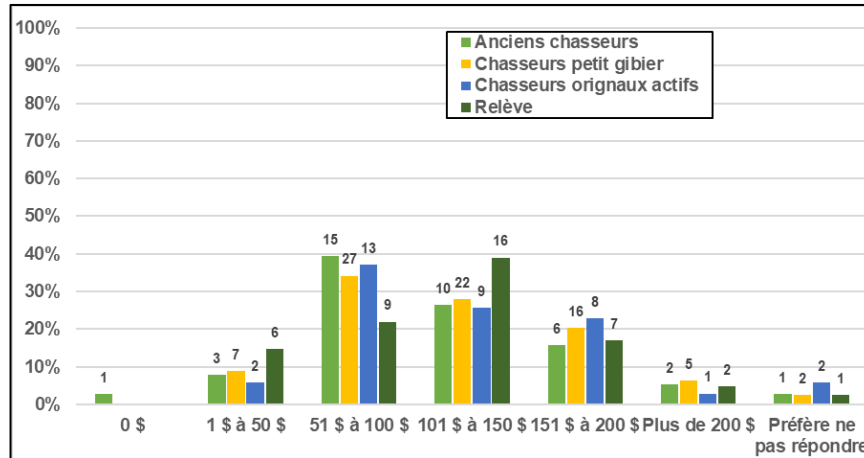


Figure 29. Distribution des réponses de la question n° 16 qui s'adressait aux personnes souhaitant avoir recours à un service pour sortir l'original une fois abattu.

Les montants prêts à payer par les utilisateurs sont relativement similaires. Les catégories situées entre 51 et 200 \$ représentent plus de 80 % des réponses obtenues. Le montant moyen est de 120 \$ pour l'ensemble de répondants.

Section Ours noir

La section qui suit présente les résultats du sondage associé à la chasse à l'ours noir. Cette section vise à évaluer l'intérêt d'une chasse à l'ours noir pour les clientèles ciblées qui ne sont pas nécessairement des adeptes de ce type de chasse.

17. Avez-vous personnellement déjà chassé l'ours noir?

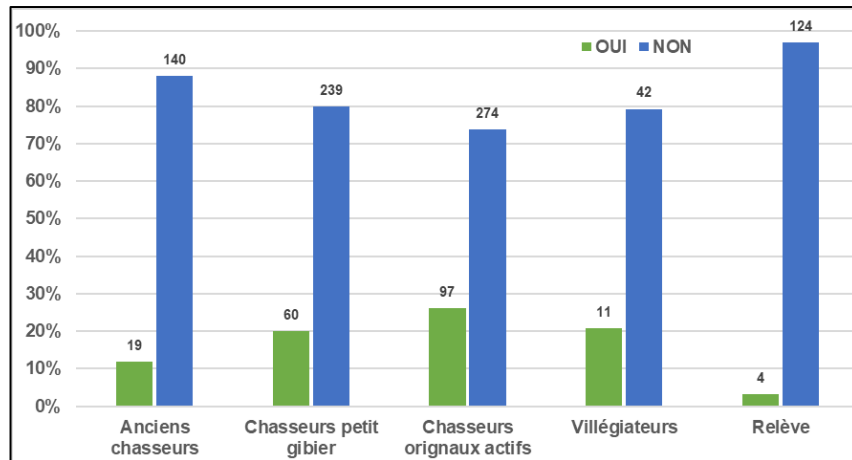


Figure 30. Distribution des réponses de la question n° 17 parmi l'ensemble des répondants.

Dépendamment des clientèles, entre 74 et 97 % des répondants ont mentionné qu'ils n'avaient jamais chassé l'ours noir.

18. Aimerez-vous chasser l'ours noir?

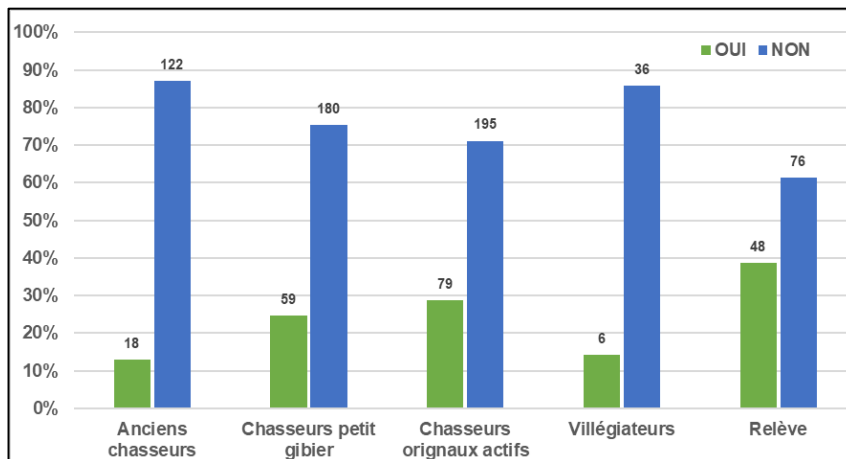


Figure 31. Distribution des réponses de la question n° 18 qui s'adressait aux personnes n'ayant jamais chassé l'ours noir.

Cette question a été posée aux répondants n'ayant jamais chassé l'ours noir afin d'évaluer leur intérêt envers cette activité. L'ensemble des catégories de répondants ne souhaiterait pas chasser l'ours noir. Bien que moins populaire que la chasse à l'orignal, il demeure quand même une proportion non négligeable de gens intéressés par cette activité (entre 13 et 39 % des répondants selon la catégorie). Rappelons que les chasseurs d'ours actifs ou non ne sont pas des clientèles qui ont été directement ciblées par ce sondage, contrairement aux chasseurs d'orignaux actifs ou anciens chasseurs d'orignaux.

19. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, je serais désireux de chasser l'ours noir.

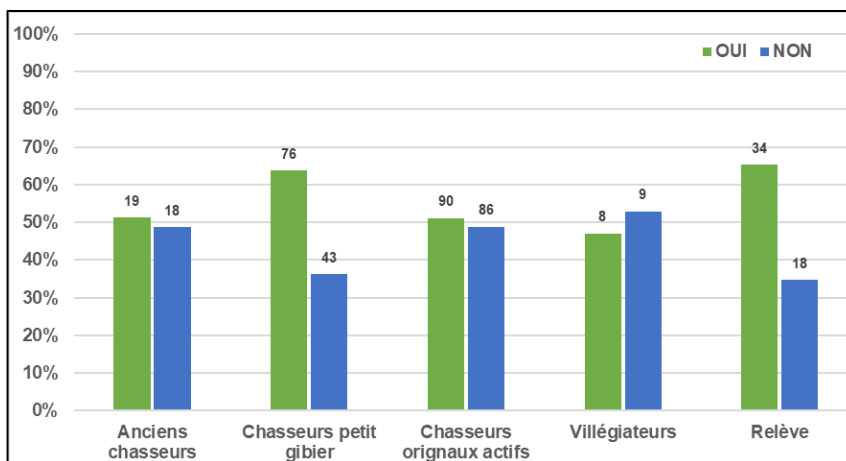


Figure 32. Distribution des réponses de la question n° 19 qui s'adressait aux personnes ayant déjà chassé l'ours noir ou intéressées à le chasser.

Cette question s'adressait aux répondants ayant déjà chassé l'ours noir ou qui aimeraient commencer à pratiquer cette activité. Dépendamment de la catégorie, entre 47 et 65 % des répondants ayant un intérêt pour la chasse à l'ours noir désireraient pratiquer cette activité sur le territoire proposé. Les chasseurs de petit gibier et la relève représentent les clientèles les plus intéressées avec respectivement 64 et 65 % des répondants qui ont montré un intérêt.

20. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, quel prix seriez-vous prêt personnellement à payer pour l'inscription à un tirage au sort pour obtenir un territoire exclusif de chasse à l'ours noir?

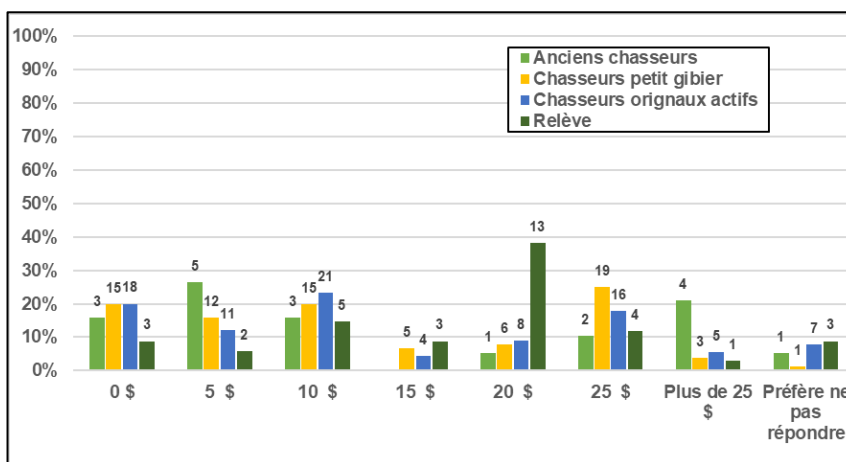


Figure 33. Distribution des réponses de la question n° 20 qui s'adressait aux personnes désireuses de chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.

Parmi les répondants désireux de chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, le prix à payer pour un tirage au sort est très variable, mais avec des proportions similaires pour l'ensemble des montants. Globalement, les montants qui reviennent le plus souvent sont 10 \$ (19 %), 25 \$

(19 %) et 0 \$ (18 %). Environ 25 % des chasseurs de petit gibier et 18 % des chasseurs d'orignaux actifs seraient prêts à payer 25 \$. Le montant moyen est de 15 \$ pour l'ensemble de répondants.

21. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, quel prix seriez-vous prêt personnellement à payer par semaine pour pouvoir pratiquer la chasse à l'ours noir?

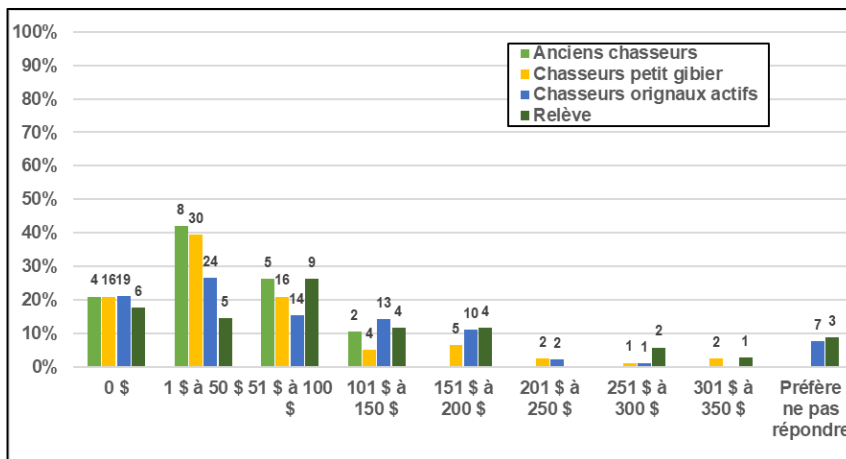


Figure 34. Distribution des réponses de la question n° 21 qui s'adressait aux personnes désireuses de chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.

Parmi les répondants désireux de chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, le prix à payer varie principalement entre 0 et 100 \$ pour les quatre clientèles. Pour l'ensemble des clientèles regroupées, les montants qui ont été le plus mentionnés sont 1 à 50 \$ (30 %), 0 \$ (21 %) et 51 à 100 \$ (20 %). Le montant moyen en excluant 0 \$ est de 86 \$ pour l'ensemble de répondants. Seulement 5 % des répondants ont mentionné être prêt à payer un montant supérieur à 200 \$ par semaine.

22. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, en fonction du prix indiqué, je prévois chasser l'ours noir :

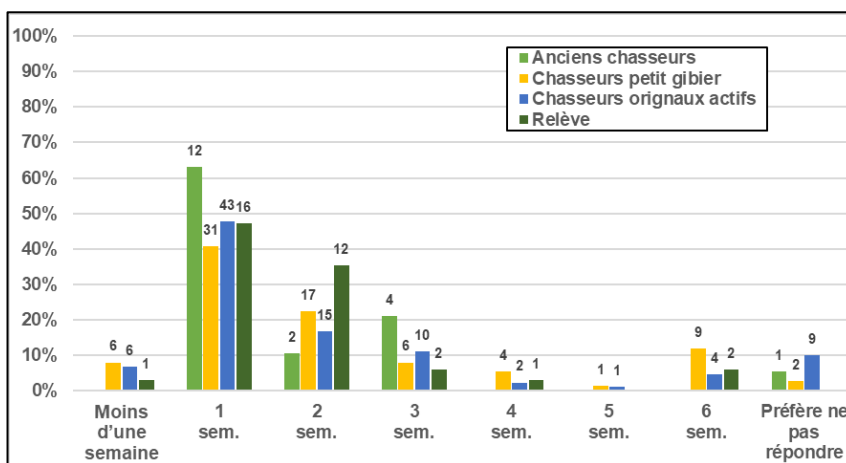


Figure 35. Distribution des réponses de la question n° 22 qui s'adressait aux personnes souhaitant chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé.

Parmi les répondants désireux de chasser l'ours noir dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, la majorité (environ 50 %) a mentionné prévoir une semaine pour pratiquer la chasse à l'ours noir sur

le territoire proposé. Près de 20 % seraient prêts à aller jusqu'à 2 semaines et 10 % jusqu'à 3 semaines. Un faible pourcentage (11 %) des répondants souhaiterait pratiquer cette activité plus de 3 semaines.

Section Petit gibier

La section qui suit présente l'ensemble des résultats du sondage associé à la chasse au petit gibier.

23. Avez-vous personnellement chassé le petit gibier en 2020?

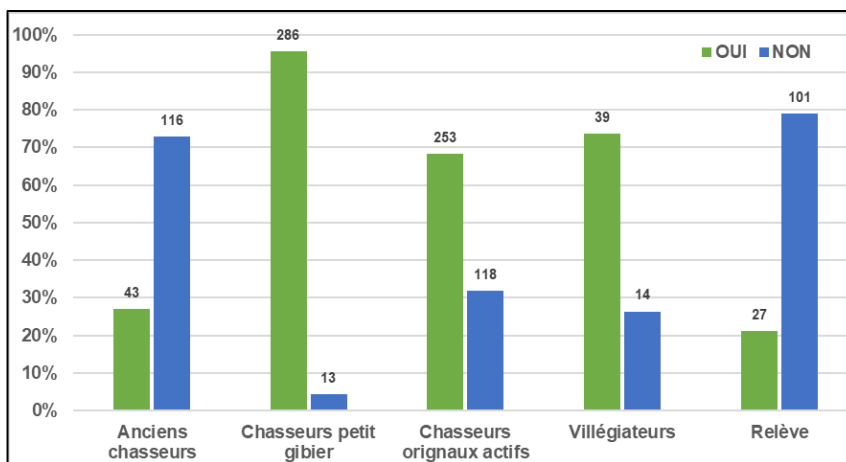


Figure 36. Distribution des réponses de la question n° 23 pour l'ensemble des répondants.

Les chasseurs de petit gibier ont en grande majorité répondu avoir chassé le petit gibier en 2020. Près de 70 % des chasseurs d'originaux actifs et des villégiateurs ont également pratiqué cette activité. À l'opposé, la majorité des anciens chasseurs d'originaux (plus de 70 %) ne pratiquent plus ou pas cette activité. Pour ce qui est de la relève, il est normal que la majorité ne chasse pas puisqu'au moment du sondage, ceux-ci étaient dans le processus d'obtenir leur certificat du chasseur.

24. En incluant la saison de chasse 2020, depuis combien de temps n'avez-vous pas chassé le petit gibier?

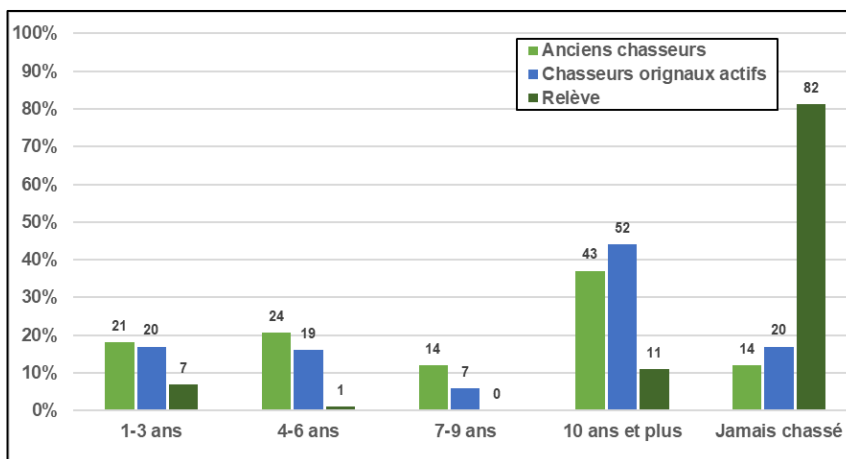


Figure 37. Distribution des réponses de la question n° 24 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.

La majorité des répondants ont délaissé l'activité de chasse au petit gibier depuis 10 ans et plus. Les proportions sont plus faibles et équivalentes pour les autres catégories pour chacune des clientèles, à l'exception de la relève qui a majoritairement répondu « Jamais chassé ».

25. Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous jamais ou avez-vous cessé de chasser le petit gibier?

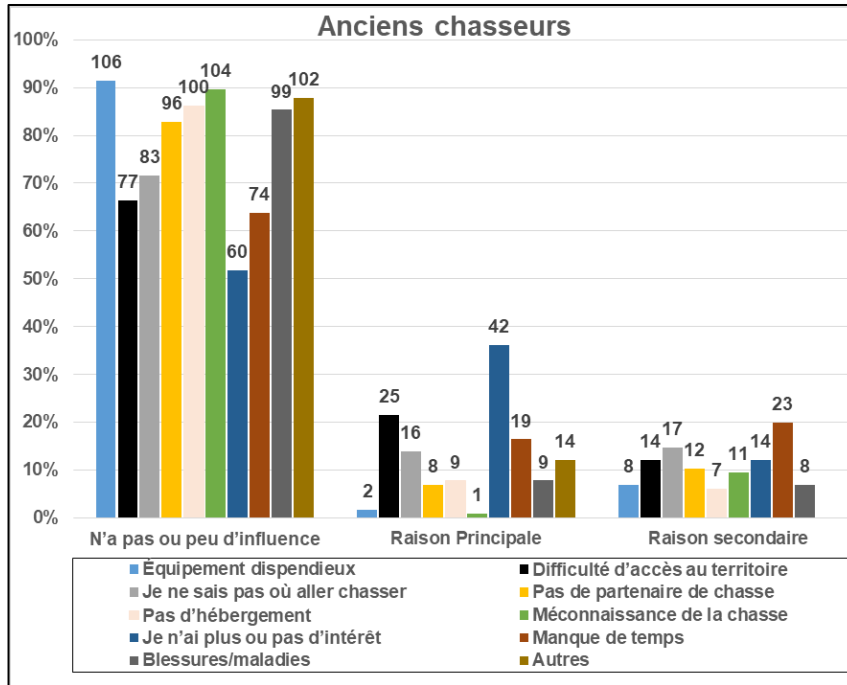


Figure 38. Distribution des réponses de la question n° 25 qui s'adressait aux anciens chasseurs d'originaux n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.

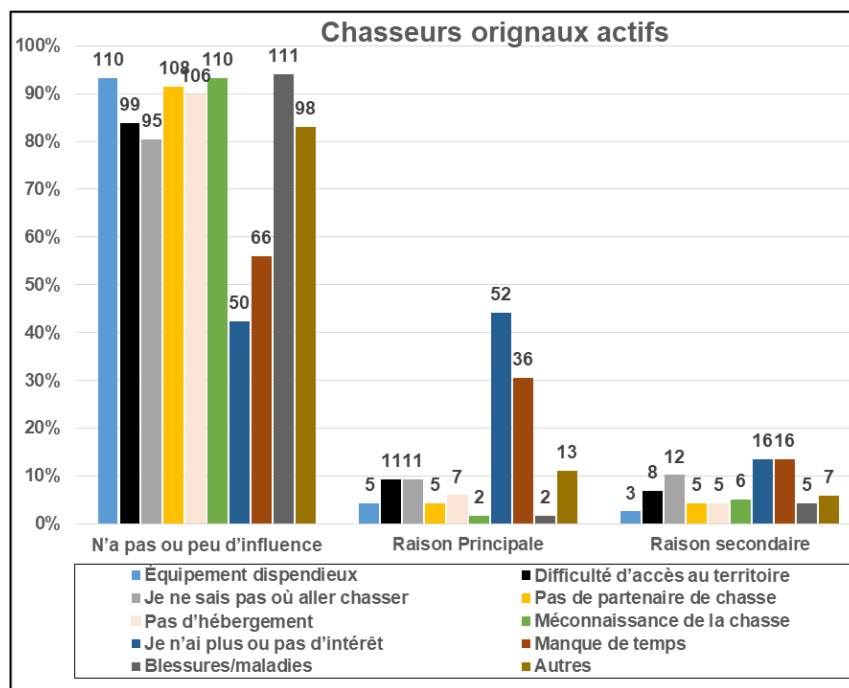


Figure 39. Distribution des réponses de la question n° 25 qui s'adressait aux chasseurs d'originaux actifs n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.

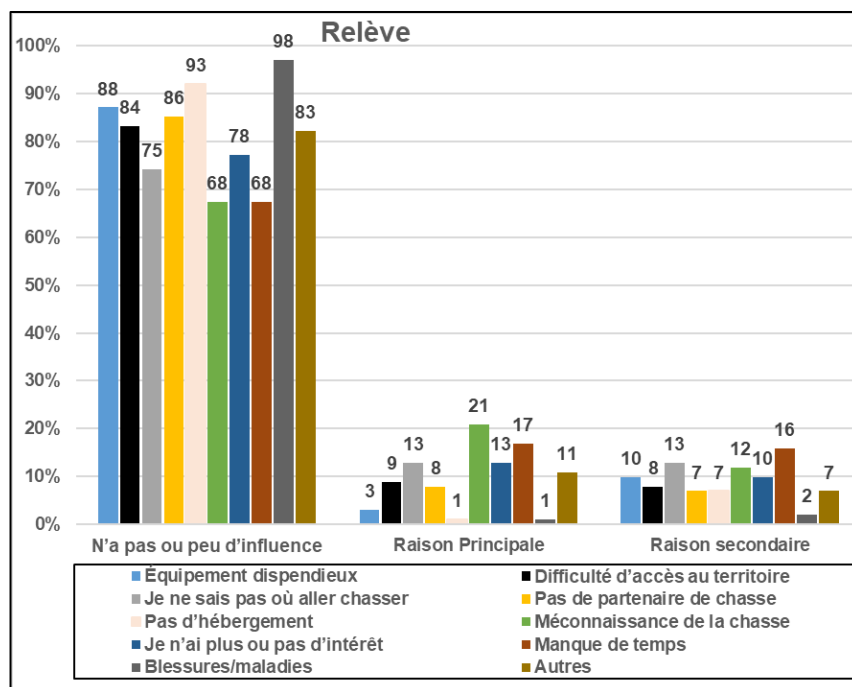


Figure 40. Distribution des réponses de la question n° 25 qui s'adressait à la relève n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.

Pour les anciens chasseurs et les chasseurs d'orignaux actifs, les principales raisons pour lesquelles les répondants ont cessé de pratiquer l'activité sont le manque d'intérêt (respectivement 36 et 44 %) et le manque de temps (respectivement 16 et 31 %). En plus de ces raisons, plus de 20 % des anciens chasseurs d'orignaux ont mentionné la difficulté d'accéder à un territoire de chasse. Les autres raisons évoquées sont relativement mineures comparativement aux trois raisons principales et ont peu ou pas d'influence sur la pratique de l'activité. La relève a indiqué avoir une méconnaissance de cette activité comme principale raison (21 %).

26. Aimerez-vous commencer ou recommencer à chasser le petit gibier?

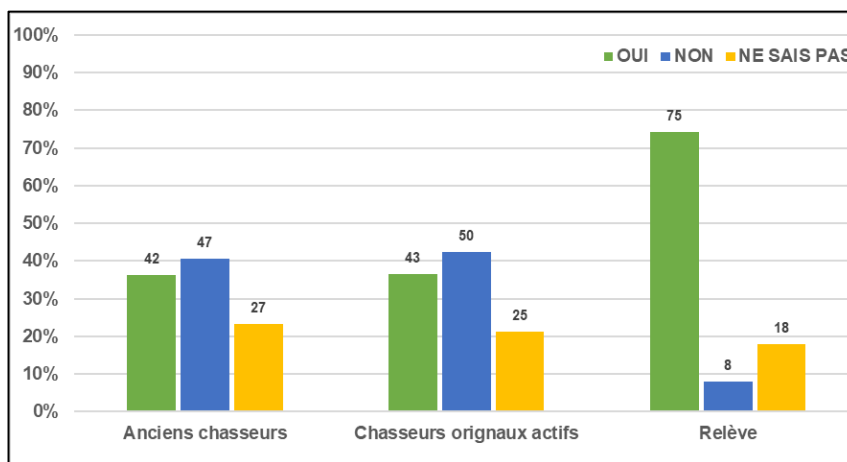


Figure 41. Distribution des réponses de la question n° 26 qui s'adressait aux personnes n'ayant pas chassé le petit gibier en 2020.

La proportion des gens ayant répondu « Oui » ou « Non » sur cette question tourne autour de 35 à 40 % pour les anciens chasseurs et les chasseurs d'orignaux actifs. Les gens sont indécis quant à leur désir de

commencer ou recommencer à chasser le petit gibier. Avec plus de 70 % de « Oui », la relève démontre clairement son intérêt à commencer cette activité.

27. Qu'est-ce qui vous inciterait à commencer ou à recommencer à chasser le petit gibier?

Afin de synthétiser les résultats pour cette question qui n'avait pas de choix multiples, les réponses ont été classées selon les grands thèmes au tableau 4.

Tableau 4. Distribution des réponses de la question no 27 qui s'adressait aux personnes qui souhaiteraient commencer ou recommencer à chasser le petit gibier.

Raisons	n ^{bre}	%	Raisons	n ^{bre}	%
Abondance du gibier	7	5 %	Plaisir	15	12 %
Alimentation	12	9 %	Prix	3	2 %
Accompagnement d'un chasseur	5	4 %	Santé personnelle	4	3 %
Conciliation avec les autres chasseurs	10	8 %	Temps	17	13 %
Meilleure connaissance	3	2 %	Territoire et accessibilité	24	18 %
Détente	2	2 %	Futur chasseur	14	11 %
Matériel	2	2 %	Autres	3	2 %
Partager l'expérience avec la relève	4	3 %	Aucune	5	4 %

Les principales raisons qui inciteraient les gens à commencer ou à recommencer l'activité se regroupent dans cinq grands thèmes : le territoire et son accessibilité (18 %), le plaisir (12 %), le temps disponible (13 %), l'alimentation (9 %) et la conciliation avec les autres chasseurs (8 %). En matière de territoire et de son accessibilité, 12 % des répondants ont souligné que pouvoir fréquenter un territoire proche et facilement accessible les inciterait à chasser le petit gibier.

28. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, je serais désireux de chasser le petit gibier.

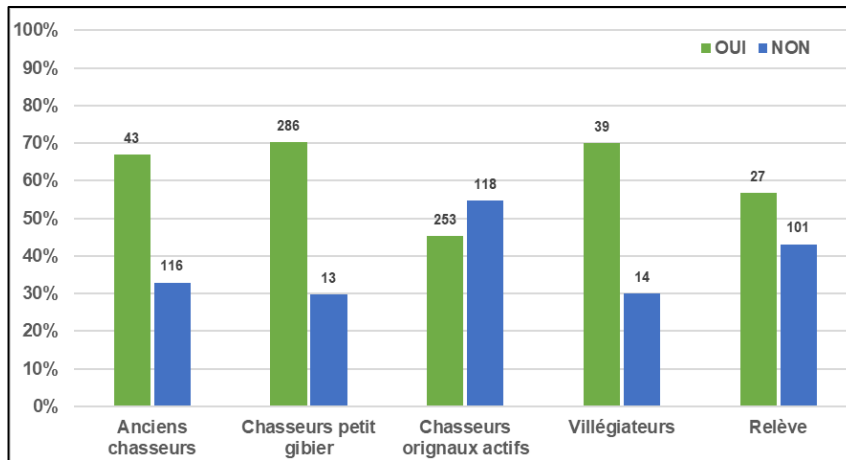


Figure 42. Distribution des réponses de la question n° 28 qui s’adressait aux personnes ayant chassé le petit gibier en 2020 ou qui aimeraient commencer ou recommencer à le chasser.

Près de 70 % des anciens chasseurs, des chasseurs de petit gibier et des villégiateurs désireraient chasser le petit gibier sur le territoire proposé. La proportion atteint environ 55 % chez la relève et 45 % chez les chasseurs d’originaux actifs.

29. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, quel prix seriez-vous prêt personnellement à payer par jour pour pouvoir pratiquer la chasse au petit gibier?

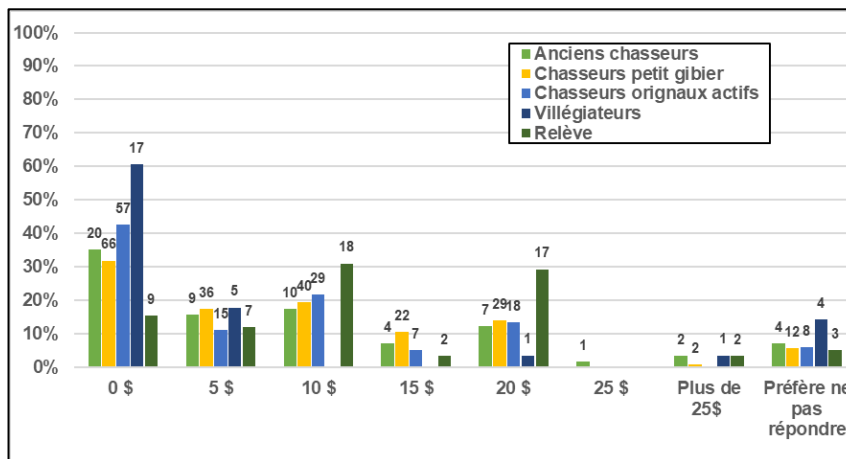


Figure 43. Distribution des réponses de la question n° 29 qui s’adressait aux personnes désireuses de chasser le petit gibier sur le territoire proposé.

Parmi les répondants désireux de chasser le petit gibier dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, le prix à payer varie principalement entre 0 et 10 \$. Pour l’ensemble des clientèles regroupées, les montants qui ont été le plus mentionnés sont 0 \$ (35 %), 10 \$ (20 %), 5 \$ (15 %) et 20 \$ (15 %). Le montant moyen en excluant 0 \$ est de 13 \$ pour l’ensemble de répondants. Moins de 2 % des répondants ont mentionné être prêt à payer un montant supérieur à 20 \$ par jour.

30. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé, en fonction du prix indiqué, je prévois chasser :

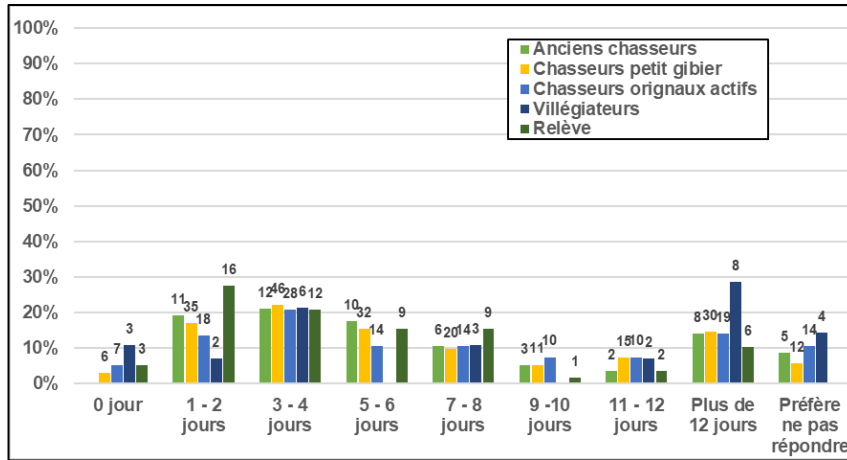


Figure 44. Distribution des réponses de la question n° 30 qui s’adressait aux chasseurs désireux de chasser le petit gibier sur le territoire proposé.

Une faible majorité des répondants (environ 20 %) ont mentionné prévoir entre 3 et 4 jours pour pratiquer la chasse au petit gibier sur le territoire proposé. Les intentions des répondants sont relativement bien dispersées entre les différentes catégories. Plus de 10 % des répondants souhaiteraient chasser plus de 12 jours.

Section Démographique

La section qui suit présente les résultats du sondage sur les aspects démographiques des répondants.

31. Quel est votre sexe?

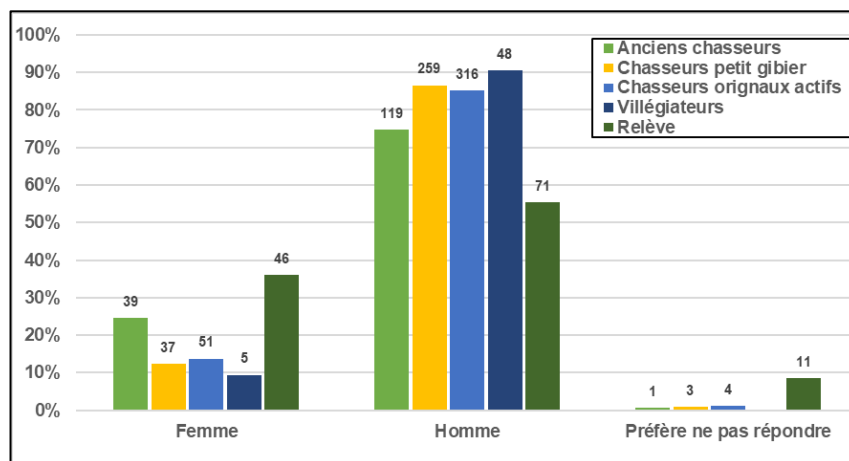


Figure 45. Distribution des réponses de la question n° 31 pour l’ensemble des répondants.

La majorité des répondants pour chacune des clientèles sont des hommes, dans une proportion parfois au-delà de 70 %. Le portrait est différent pour la relève dont la proportion de femmes atteint près de 40 %.

32. Dans quel groupe d'âge vous situez-vous?

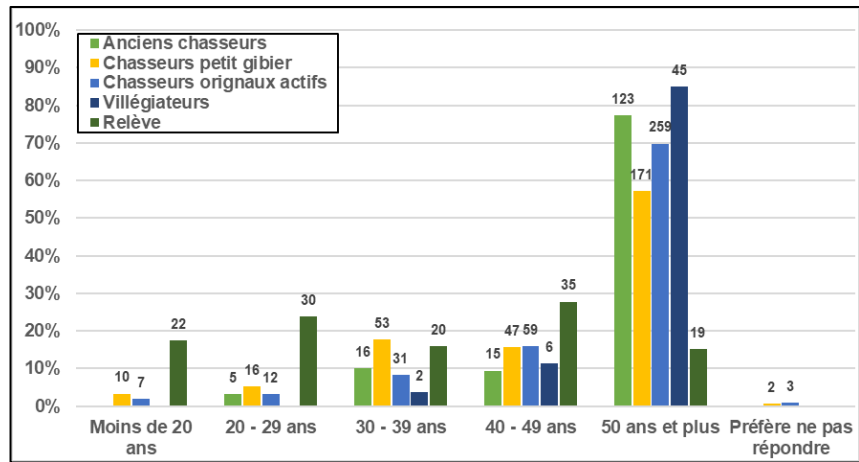


Figure 46. Distribution des réponses de la question n° 32 pour l'ensemble des répondants.

À l'exception de relève, la majorité des répondants ont plus de 50 ans. La proportion de répondants âgés de moins de 40 ans est très faible, à l'exception de la relève.

33. Êtes-vous locataire d'un bail de villégiature au Québec?

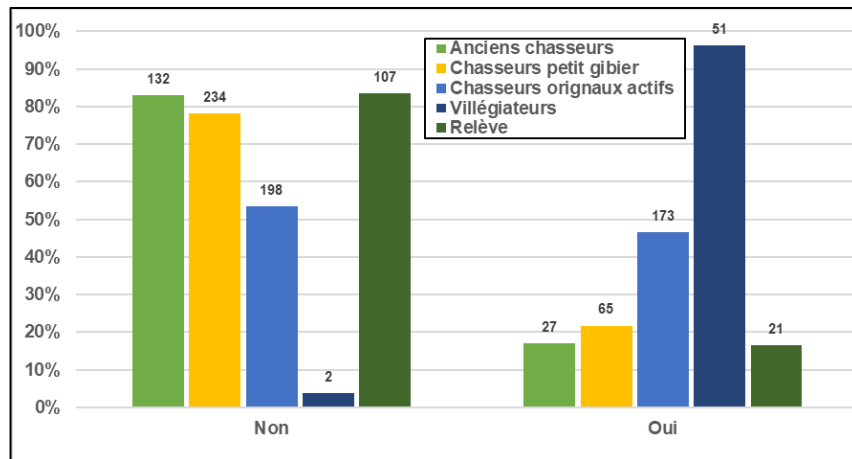


Figure 47. Distribution des réponses de la question n° 33 pour l'ensemble des répondants.

Près de 50 % des chasseurs d'originaux actifs sont locataires d'un bail de villégiature au Québec. Les anciens chasseurs (83 %), les chasseurs de petit gibier (78 %) et la relève (84 %) sont en très grande majorité non locataires d'un bail de villégiature.

34. Dans quelle ville (arrondissement) habitez-vous?

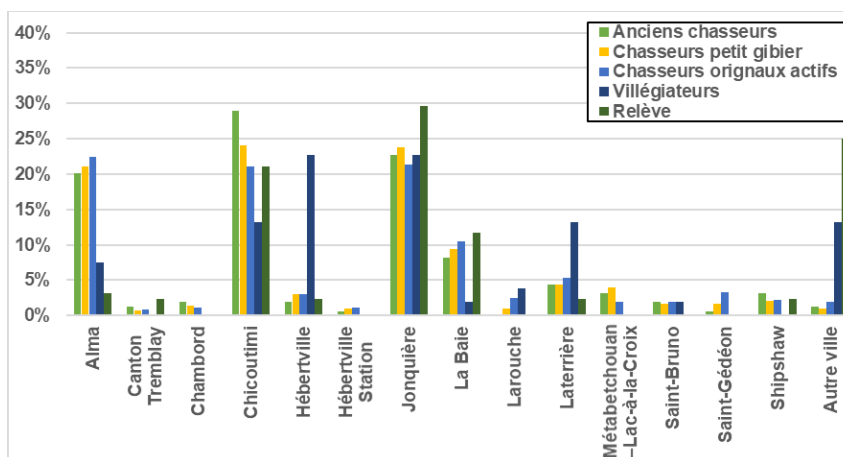


Figure 48. Distribution des réponses de la question n° 34 pour l'ensemble des répondants.

Les villégiateurs habitent principalement dans la municipalité d'Hébertville (23 %) et l'arrondissement Jonquière (23 %) alors que les répondants des autres catégories demeurent principalement dans les arrondissements de Jonquière (23 %) et de Chicoutimi (23 %) et la ville d'Alma (19 %). La relève provient de plusieurs autres villes bien que les cours se soient tenus à Saguenay.

Aspect économique du projet

À ce stade-ci du projet, il n'y a aucune évaluation des dépenses reliées à la mise en place ou à l'exploitation d'une structure de gestion sur le territoire proposé. Les résultats du sondage permettent d'évaluer certains aspects économiques du projet selon l'intérêt soulevé par les répondants. Les principaux résultats sur les revenus potentiels engendrés par la gestion structurée d'un territoire de chasse sont présentés ci-dessous pour les trois types de chasse.

Afin de permettre une démocratisation du territoire, un système de tirage au sort pourrait être mis en place, notamment pour la chasse au gros gibier, afin de favoriser le partage équitable du territoire entre les utilisateurs. Les revenus associés au tirage au sort dépendraient directement du nombre de participants, lequel serait influencé par l'intérêt envers l'activité (présence de gibier, expérience de chasse, etc.), le nombre de places disponibles et le prix d'inscription. D'autre part, un fort taux de participation au tirage au sort est susceptible de décourager certains participants, en raison de la faible chance de gagner un forfait ou un accès « privilégié » au territoire.

Chasse à l'orignal

En tenant compte des résultats du sondage sur l'intérêt des différentes clientèles envers la chasse à l'orignal, et en particulier sur l'intérêt envers une structure de gestion sur le territoire proposé, le nombre de chasseurs d'originaux, actifs ou non, qui sont potentiellement intéressés par le projet est estimé entre 6 500 et 10 000. Le scénario optimiste considère l'ensemble des répondants, en se basant uniquement sur les pourcentages des différentes clientèles qui souhaiteraient chasser l'orignal sur le territoire proposé (réf. : question 12). Le scénario pessimiste tient compte de l'intérêt potentiel au projet, mais inclut également les gens ayant mentionné être en accord avec la structure de gestion sur le territoire proposé (réf. : question 11b).

Revenu « Forfait de chasse »

En utilisant le potentiel de récolte sur le territoire proposé, le nombre de permis à délivrer par année est évalué à 432, ce qui équivaut au nombre de chasseurs qui pourraient fréquenter le territoire chaque année. En tenant compte d'une chasse répartie sur trois semaines, on obtient 1 296 chasseurs-semaines, ce qui permet d'évaluer les revenus pouvant être générés par cette activité.

Le sondage montre que la plupart des répondants suggèrent la gratuité alors que certains sont prêts à payer plus de 500 \$ par semaine de chasse. En excluant la gratuité, les montants les plus populaires varient entre 1 et 50 \$, puis entre 51 et 100 \$ par semaine (réf. : question 14). La figure suivante présente la disposition des gens à payer un montant donné par semaine de chasse. Un prix trop élevé diminuerait l'accessibilité de l'activité et ne cadrerait pas avec l'objectif de démocratiser le territoire. En plus, le nombre de participants potentiels serait possiblement trop faible pour permettre une pleine attribution des forfaits de chasse, comme en témoigne le trait pointillé rouge de la figure 49.

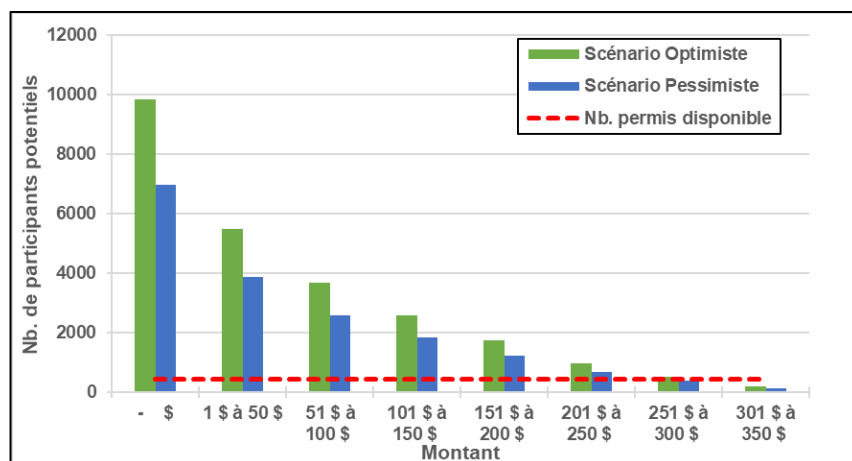


Figure 49. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer par semaine de chasse. Le trait pointillé rouge représente le nombre de permis disponible à attribuer par année.

Les répondants n'ont pas clairement montré un intérêt pour un séjour de chasse d'une, deux ou trois semaines (réf. : questions 11f à 11h). Le tableau 5 présente l'estimation des revenus en se basant sur le potentiel de récolte et l'attribution du nombre de permis pour des séjours complets de trois semaines, ce qui permet d'obtenir le revenu maximal possible avec 1 296 chasseurs-semaines.

Tableau 5. Évaluation du revenu potentiel pour les forfaits de chasse à l'original.

Montant/semaine /chasseur	Pourcentage des répondants prêt à payer ce prix	Montant utilisé pour le calcul	Estimation du revenu basée sur le potentiel de récolte
1 \$ à 50 \$	56 %	25 \$	32 400 \$
51 \$ à 100 \$	37 %	75 \$	97 200 \$
101 \$ à 150 \$	26 %	125 \$	162 000 \$
151 \$ à 200 \$	18 %	175 \$	226 800 \$
201 \$ à 250 \$	10 %	225 \$	291 600 \$
251 \$ à 300 \$	5 %	275 \$	308 400 \$
301 \$ à 350 \$	2 %	325 \$	140 200 \$

* L'estimation du revenu est basée sur 1 296 chasseurs-semaines. Les cellules grisées ne permettent pas d'atteindre suffisamment de chasseurs potentiels pour combler tous les forfaits disponibles. Le prix proposé limite le nombre de participants intéressés et conséquemment la démocratisation du territoire.

Le tarif pour pratiquer la chasse à l'original varie d'un type de territoire à l'autre en fonction de l'encadrement qui y est effectué. Dans les zecs où la chasse est peu encadrée, le tarif varie autour de 250 à 350 \$ pour l'ensemble de la saison, soit un coût par semaine autour de 80 à 120 \$ par chasseur. Dans les réserves fauniques, les forfaits de chasse sont attribués selon un système de tirage au sort afin d'assurer une tranquillité et une qualité de chasse optimale. En 2021, pour la réserve faunique Ashuapmushuan, le plus bas tarif était de

312 \$ par personne pour une durée de 6 jours avec séjour en camping. Pour la réserve faunique des Laurentides, le forfait similaire était de 520 \$ pour une durée de 7 jours.

Revenu « Tirage au sort »

Le sondage montre que la plupart des répondants suggèrent la gratuité alors que certains sont prêts à payer plus de 100 \$ pour l'inscription au tirage au sort. En excluant la gratuité, les montants les plus populaires sont 25 \$, puis 10 \$ (réf. : question 13). La figure suivante présente l'intérêt des gens à payer un montant donné pour l'inscription au tirage au sort. On remarque que, bien que le montant de 25 \$ est un des plus populaires, les montants inférieurs permettent d'atteindre beaucoup plus de gens.

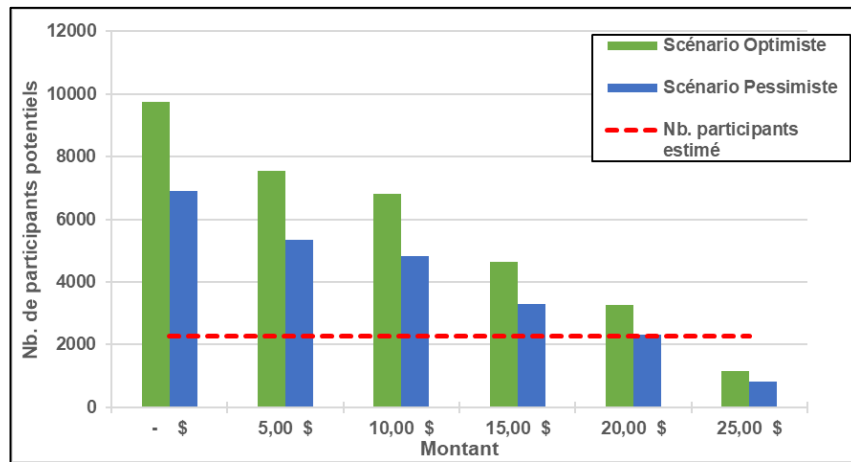


Figure 50. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer pour l'inscription au tirage au sort.

Le taux de succès pour les tirages au sort pour la chasse à l'original dans différents territoires au Québec (zecs, réserves fauniques, zone 1) a varié entre 2 et 27 % en 2020. La moyenne pour l'ensemble du Québec a varié entre 15 et 19 % entre 2008 et 2020. Pour le tirage universel dans la zone 1 pour la même période, le taux a varié entre 14 et 19 % (Maxime Lavoie, gouvernement du Québec (alors représenté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec [MFFP]), comm. pers.). En considérant 19 % comme taux de succès au tirage au sort, le nombre de participants estimé s'élèverait à 2 274 en se basant sur le nombre de permis disponible. Le tableau 6 présente l'évaluation du revenu potentiel en lien avec le tirage au sort. Pour un montant de 10 \$, le revenu potentiel total est estimé à 22 740 \$. Le nombre de participants potentiels est une estimation et dépend de facteurs liés au nombre de places disponibles et à la qualité de l'activité.

Tableau 6. Évaluation du revenu potentiel pour le tirage au sort selon différents scénarios de taux de succès au tirage au sort.

Montant	Pourcentage des répondants prêt à payer ce prix	Taux de succès au tirage au sort			
		24 %	19 %	12 %	7 %
5 \$	80 %	9 000 \$	11 370 \$	18 000 \$	27 722 \$
10 \$	72 %	18 000 \$	22 740 \$	36 000 \$	50 042 \$
15 \$	50 %	27 000 \$	34 110 \$	51 949 \$	51 949 \$
20 \$	33 %	36 000 \$	45 480 \$	46 388 \$	46 388 \$
25 \$	11 %	19 858 \$	19 858 \$	19 858 \$	19 858 \$

* Les cellules grisées ne permettent pas d'atteindre suffisamment de chasseurs potentiels. Le montant présenté est théorique et calculé avec le nombre maximal de participants. Par exemple, à 24 %, le nombre potentiel de participants serait évalué à 1 800 personnes alors qu'on évalue à seulement 794 le nombre de personnes (scénario pessimiste) prêtes à payer un montant de 25 \$, soit un montant total possible de 19 858 \$.

Revenu « Service pour débitage et transport de l'original »

Ce service pourrait se traduire par une aide pour le débitage, la manutention et le transport des quartiers. Une fois l'original abattu, une ressource se déplacerait sur les lieux de l'abattage afin d'aider le groupe de chasseurs à sortir l'original de la forêt.

Au total, 37 % des répondants souhaitent recourir à un tel service (réf. : question 15). Les montants les plus populaires sont entre 51 et 100 \$ et entre 101 et 150 \$ (réf. : question 16). Par contre, seulement une personne sur deux est prête à payer plus de 50 \$ pour ce service. Au total, seulement 1 chasseur sur 5 souhaite utiliser ce service pour plus de 50 \$. Considérant le potentiel de récolte et le faible intérêt des gens, ce service générerait peu de revenus (tableau 7).

Tableau 7. Évaluation du revenu potentiel pour le service de débitage et de transport de l'original

Montant	Montant utilisé pour le calcul	Pourcentage des répondants prêt à payer ce prix	Estimation du revenu
1 \$ à 50 \$	25 \$	89 %	489 \$
51 \$ à 100 \$	75 \$	56 %	915 \$
101 \$ à 150 \$	125 \$	26 %	705 \$
150 \$ à 200 \$	175 \$	6 %	222 \$

Chasse à l'ours noir

En tenant compte des résultats du sondage sur l'intérêt des différentes clientèles envers la chasse à l'ours noir, et en particulier sur l'intérêt envers une structure de gestion sur le territoire proposé, environ 4 000 chasseurs d'ours noir actifs ou ayant un intérêt sont potentiellement intéressés par le projet, ce qui représente plus du double du nombre de chasseurs d'ours noir estimé dans l'ensemble de la zone 28.

Revenu « Forfait de chasse »

En utilisant le potentiel de récolte sur le territoire proposé, le nombre de permis à délivrer par année est évalué entre 6 et 13, ce qui équivaut au nombre de chasseurs qui pourrait fréquenter le territoire chaque année. Le nombre de chasseurs est variable puisqu'il dépendra du succès de chasse sur le territoire proposé.

La durée de la chasse à l'ours noir est très variable et difficile à prévoir pour la clientèle désirant pratiquer cette activité sur le territoire proposé. Afin d'établir les calculs, nous avons opté pour une durée d'une semaine, ce qui représente la valeur modale obtenue dans le sondage pour la préférence de durée de chasse (réf. : question 22).

Le sondage montre que la plupart des répondants suggèrent de payer entre 1 et 50 \$ par semaine de chasse (réf. : question 21). Comme pour la chasse à l'orignal, un prix trop élevé diminuerait l'accessibilité de l'activité et ne cadrerait pas avec l'objectif de démocratiser le territoire. Étant donné que le nombre de permis à attribuer est très faible, tous les montants proposés permettent une pleine attribution des forfaits de chasse comme le démontre le trait pointillé rouge de la figure 51.

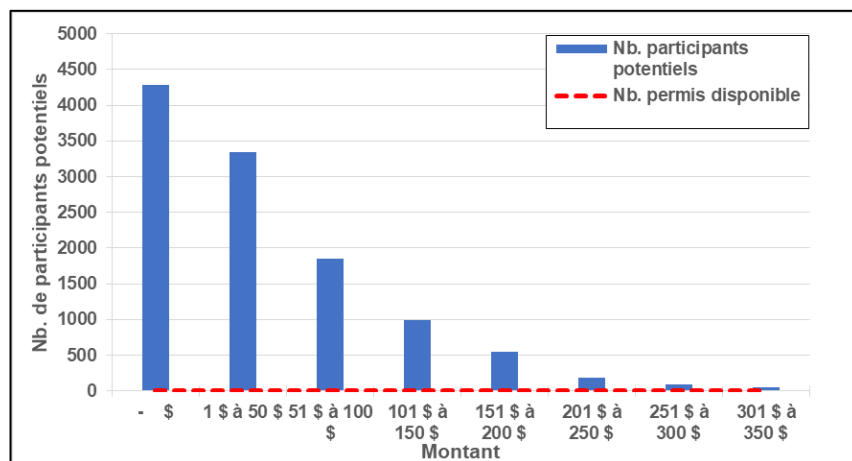


Figure 51. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer par semaine de chasse. Le trait pointillé rouge représente le nombre de permis disponible à attribuer par année.

Le tableau 8 présente l'estimation des revenus en se basant sur le potentiel de récolte, un taux de succès équivalent à celui estimé pour la zone 28 et un séjour d'une semaine.

Tableau 8. Évaluation du revenu potentiel pour les forfaits de chasse à l'ours noir.

Montant/semaine /chasseur	Montant utilisé pour le calcul	Pourcentage des répondants prêt à payer ce prix	Estimation du revenu basée sur le potentiel de récolte
1 \$ à 50 \$	25 \$	78 %	180 \$
51 \$ à 100 \$	75 \$	46 %	541 \$
101 \$ à 150 \$	125 \$	25 %	902 \$
151 \$ à 200 \$	175 \$	14 %	1 262 \$
201 \$ à 250 \$	225 \$	5 %	1 623 \$
251 \$ à 300 \$	275 \$	3 %	1 984 \$
301 \$ à 350 \$	325 \$	1 %	2 344 \$

Le forfait de chasse à l'ours sur le territoire d'une zec dans la région sans site aménagé varie autour de 150 \$ pour la saison, soit environ 25 \$ par semaine. Certaines zecs de la région offrent des sites appâtés de type « prêt à chasser » sur réservation. Dans ce cas, le tarif varie entre 100 et 150 \$ par jour pour les non-membres. Par exemple, pour la réserve faunique Ashuapmushuan, le plus bas tarif était de 1 064 \$ par personne pour une durée de 4 jours avec séjour en chalet pour l'année 2021.

Revenu « Tirage au sort »

Le sondage montre que la plupart des répondants suggèrent un montant de 10 \$ pour l'inscription au tirage au sort pour la chasse à l'ours noir (réf. : question 20). La figure 52 présente l'intérêt des gens à payer un montant donné pour l'inscription au tirage au sort. L'ensemble des montants proposés permet d'atteindre plus de participants potentiels que le nombre de participants estimés pour l'activité, selon le nombre d'emplacements disponibles en regard d'un éventuel quota sur le territoire.

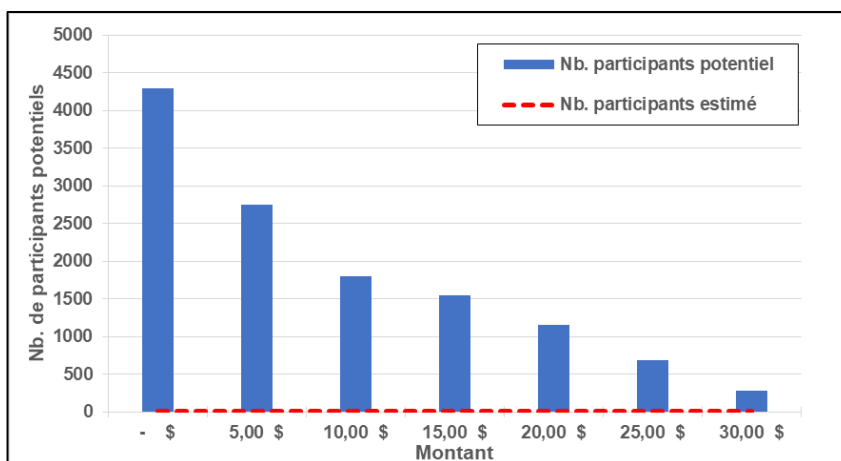


Figure 52. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer pour l'inscription au tirage au sort.

En considérant un taux de succès de 19 % au tirage au sort (voir section sur la chasse à l'original), le nombre de participants estimé s'élèverait à 68 en se basant sur le nombre de permis disponible et un succès de chasse de 44 %. Le revenu potentiel du tirage au sort est estimé à 680 \$, si le coût d'une participation est de 10 \$.

Chasse au petit gibier

En tenant compte des résultats du sondage sur l'intérêt des différentes clientèles envers la chasse au petit gibier, et en particulier sur l'intérêt pour une structure de gestion sur le territoire tel que proposé, entre 8 000 et 9 000 chasseurs actifs ou ayant un intérêt sont potentiellement intéressés par le projet.

Revenu « Forfait de chasse »

La chasse au petit gibier est pratiquée de manière quotidienne durant la saison de chasse et c'est sur cette base que serait défini le forfait de chasse. Or, le nombre de chasseurs potentiels est beaucoup trop élevé pour la superficie du territoire projeté. La fréquentation doit être modulée afin d'éviter une fréquentation trop élevée du territoire qui mènerait à une diminution drastique des populations de petit gibier et, par conséquent, à une baisse notable de l'intérêt pour cette activité.

Au Québec, les statistiques de chasse au petit gibier sont rares, voire inexistantes. Certains territoires fauniques structurés peuvent fournir des indices de fréquentation potentielle. Nous avons évalué le potentiel de fréquentation en nous basant sur deux scénarios. Le premier est un scénario de fréquentation optimiste qui est basé sur les données de la zec Martin-Valin, un endroit à fréquentation élevée et relativement giboyeux. Le second, un scénario de fréquentation pessimiste, est basé sur la moyenne des fréquentations des zecs des Passes, Lac-de-la-Boiteuse et Mars-Moulin. Les données recueillies ont permis d'établir une fréquentation en jours/chasseurs/km² que nous avons rapportée au territoire proposé pour obtenir une fréquentation annuelle potentielle en jours*chasseurs. La fréquentation totale potentielle a été obtenue en utilisant 4 jours/chasseur et représente la valeur modale de préférence de durée de chasse au petit gibier du présent sondage.

Le sondage montre que la plupart des répondants suggèrent la gratuité alors qu'une minorité est prête à payer plus de 25 \$ par jour de chasse. En excluant la gratuité, les montants les plus populaires sont 10 \$ et 5 \$ (réf. :

question 29). La figure 53 présente la disposition des gens à payer un montant donné par jour de chasse. Un prix trop élevé diminuerait l'accessibilité de l'activité et ne cadrerait pas avec l'objectif de démocratiser le territoire. En plus, le nombre de participants potentiels serait possiblement trop faible pour permettre une pleine attribution des forfaits de chasse comme le démontre le trait pointillé rouge de la figure 53 pour un montant de 25 \$.

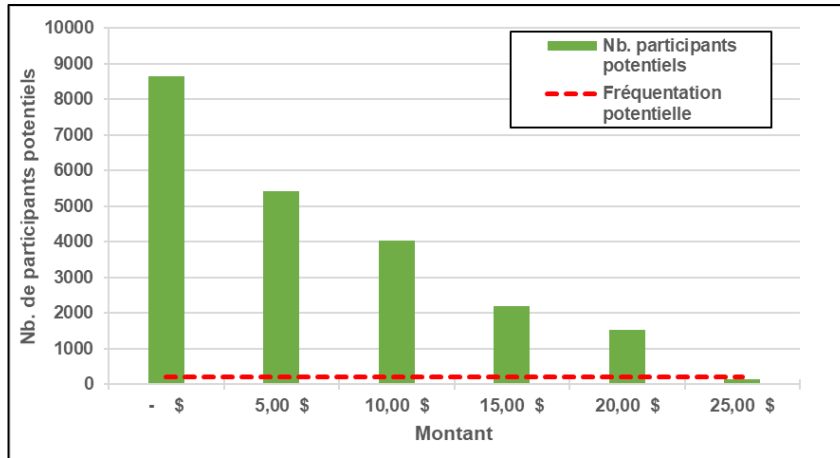


Figure 53. Évaluation du nombre de participants moyens potentiels en fonction du montant prêt à payer par jour de chasse. Le trait pointillé rouge représente l'évaluation de la fréquentation annuelle potentielle. L'échelle du graphique ne permet pas de voir la différence de fréquentation potentielle entre les scénarios optimiste et pessimiste.

Le tableau 9 présente l'estimation des revenus en se basant sur les fréquentations potentielles pour les scénarios optimiste et pessimiste.

Tableau 9. Évaluation du revenu potentiel pour les forfaits de chasse au petit gibier.

Montant/jour/ chasseur	Estimation du revenu basée sur une fréquentation potentielle optimiste	Estimation du revenu basée sur une fréquentation potentielle pessimiste
5 \$	4 088 \$	1 582 \$
10 \$	8 177 \$	3 164 \$
15 \$	12 265 \$	4 746 \$
20 \$	16 353 \$	6 329 \$
25 \$	20 441 \$	7 911 \$

* Les cellules grisées ne permettent pas d'atteindre suffisamment de chasseurs potentiels en raison d'un prix demandé trop élevé.

Le forfait de chasse au petit gibier sur le territoire d'une zec dans la région varie entre 20 et 30 \$ par jour, incluant le droit de circulation. Dans la réserve faunique Ashuapmushuan, des forfaits de chasse au petit gibier sont disponibles uniquement avec séjour en camp rustique pour un montant d'environ 60 \$ par jour.

Aspect social du projet

Les résultats obtenus dans le cadre du sondage ont permis d'orienter l'analyse de l'acceptabilité sociale du projet particulièrement pour la chasse à l'orignal, mais également pour l'ours noir et le petit gibier. À la lueur des résultats, des commentaires émis dans la section « Commentaires » du sondage et des discussions avec certains sondés, il est évident que le sujet polarise. D'un côté, les utilisateurs du territoire et les chasseurs d'orignaux occupant déjà un territoire prônent le *statu quo* afin de poursuivre cette occupation qui va à l'encontre du principe d'accessibilité du territoire. Certains exigent même davantage d'appropriations en proposant une privatisation de leur territoire de chasse afin d'avoir une plus grande tranquillité ou menacent de délaisser l'activité en cas d'encadrement trop strict sur le territoire. De l'autre côté, certains utilisateurs souhaiteraient une meilleure harmonie et un partage plus équitable du territoire pour l'ensemble des activités de chasse offerte dans la région. Certains ont proposé un système de rotation, une interdiction d'occupation ou encore une législation renforcie par l'ajout de surveillance de la part des agents de protection de la faune. Avec des propositions aussi extrêmes, il est nécessaire de trouver un juste équilibre afin de concilier les usages des différentes clientèles existantes et futures, tout en assurant un respect des lois en vigueur particulièrement l'article 1.3 de la LCMVF.

Les résultats révèlent qu'il existe actuellement des freins limitant la pratique de la chasse à l'orignal. Selon les résultats obtenus, pour les chasseurs n'ayant pas chassé l'orignal en 2020 tout comme pour ceux qui n'ont jamais pratiqué cette activité, la principale raison évoquée est la difficulté d'accès au territoire (réf. : questions 4 et 5). Bien que le concept du projet ne soit pas encore élaboré en détail, il vise à démocratiser davantage la chasse sur le territoire proposé comparativement à la situation actuelle. En effet, outre les villégiateurs, l'ensemble des clientèles a mentionné être en accord que l'accessibilité au territoire proposé présente actuellement un problème pour la chasse à l'orignal (réf. : question 11a). Une majorité de répondants, outre les villégiateurs et les chasseurs d'orignaux actifs, sont en accord à la mise en place d'un système de tirage au sort permettant d'avoir accès à un secteur de chasse à l'orignal sur le territoire proposé (réf. : question 11b). De plus, les anciens chasseurs d'orignaux et les chasseurs de petit gibier qui souhaiteraient chasser l'orignal désirent pour la plupart participer au tirage au sort (réf. : question 11c), ce qui crée un bassin non négligeable d'adeptes potentiels. Or, les villégiateurs présents sur le territoire proposé sont majoritairement en désaccord avec le projet. Ces villégiateurs occupent et utilisent le territoire, parfois principalement pour la chasse à l'orignal. L'investissement réalisé par ces derniers pour l'entretien de chemins, de ponceaux, de sentiers, de caches, de mirador, de plate-forme sur les terres publiques dans les environs du bail de villégiature est compromis et explique leur désaccord face au projet. Leurs connaissances acquises à la suite de l'utilisation récurrente du territoire depuis plusieurs années sont également compromises.

Pour la pratique de la chasse à l'ours noir, les répondants sont en général moins intéressés que pour les deux autres types de chasse, du fait que le type de clientèle sondée ciblait particulièrement les chasseurs d'orignaux actifs ou potentiels et non les chasseurs d'ours noir. En général, cette activité est beaucoup moins populaire que la chasse à l'orignal. Dans la zone de chasse 28, on dénombre environ 15 fois moins de chasseurs d'ours noir que de chasseurs d'orignaux. Malgré ce constat, un bassin non négligeable de chasseurs d'ours noir

potentiels est présent dans les environs du territoire proposé. Environ une personne sur deux intéressée par la chasse à l'ours noir a montré un intérêt pour pratiquer cette activité sur le territoire proposé (réf. : question 19).

Plusieurs répondants ont chassé le petit gibier en 2020 ou désiraient pratiquer cette activité dans l'avenir. Contrairement aux chasseurs d'originaux, les principales raisons pour lesquelles l'activité a cessé d'être pratiquée sont un manque d'intérêt ou un manque de temps (réf. : question 25). La difficulté d'accès au territoire n'est pas aussi importante que pour la chasse à l'original, du moins pour les chasseurs d'originaux et les anciens chasseurs. Le sondage n'a pas permis d'identifier les freins pour la pratique de cette activité pour les chasseurs actifs de petit gibier, puisque la question a été posée uniquement aux non-chasseurs. Or, l'enjeu du territoire est ressorti comme un facteur à considérer pour ceux désirant commencer ou recommencer cette activité. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire tel que proposé, la majorité des répondants ont indiqué souhaiter y chasser le petit gibier (réf. : question 28).

Conclusion

En 2021, un sondage a été mené afin de vérifier l'acceptabilité sociale d'un projet d'implantation d'une structure de gestion de la chasse sur le territoire libre en milieu périurbain. En fonction de critères objectifs et quantitatifs, le territoire présentant le meilleur potentiel d'implantation se trouve autour du lac Kénogami. L'objectif du sondage était de connaître les aspects sociaux et économiques pour la chasse à l'orignal, à l'ours noir et au petit gibier sur ce territoire pour cinq clientèles.

Au total, 1 010 personnes ont répondu au questionnaire sur plus de 10 100 sollicitations. Les marges d'erreur obtenues pour les anciens chasseurs, les chasseurs d'orniaux actifs, les chasseurs de petit gibier et la relève sont satisfaisantes (entre 5,0 et 7,7 %). Pour les villégiateurs, compte tenu de la faible taille de la population (n = 186), il était difficile d'obtenir de faibles marges d'erreur. Pour l'ensemble des clientèles, des tendances claires ont pu être obtenues et analysées.

Les résultats montrent qu'il existe actuellement des freins limitant la pratique de la chasse à l'orignal. La question de l'accessibilité du territoire est ressortie comme au cœur des enjeux pour cette activité. En ce sens, le projet proposé visant à améliorer l'accessibilité à des secteurs de chasse a été globalement bien reçu par les chasseurs de petit gibier (70 % en accord; réf. : question 11b), les anciens chasseurs d'orniaux (70 % en accord; réf. : question 11b) et la relève (47 % en accord; réf. : question 11b). Une proportion non négligeable de chasseurs actifs (38 % en accord; réf. : question 11b) a aussi montré un intérêt envers le projet. En ce qui concerne les villégiateurs, la grande majorité (91 % en désaccord; réf. : question 11b) est en désaccord avec le projet. Indépendamment de leur adhésion au projet, les chasseurs de petit gibier (71 %), les anciens chasseurs (73 %), les villégiateurs (72 %) et la relève (67 %) ont indiqué souhaiter chasser l'orignal dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé (réf. : question 12). D'un point de vue économique, les forfaits de chasse et le tirage au sort seraient en mesure de générer des revenus substantiels, tout en permettant une meilleure accessibilité en comparaison à d'autres territoires fauniques structurés.

Entre 47 et 65 % des répondants ayant déjà chassé l'ours noir ou intéressé à le chasser ont montré un intérêt de pratiquer cette activité sur le territoire proposé dans une éventuelle structure de gestion (réf. : question 19). Cependant, la faible attribution de permis selon le potentiel de récolte limite grandement les revenus associés à cette activité, malgré l'intérêt soulevé pour cette chasse.

Les résultats ont démontré également que, pour la chasse au petit gibier, le manque d'intérêt envers l'activité et le manque de temps sont les principales raisons pour lesquelles les répondants avaient cessé de la pratiquer. L'enjeu du territoire et son accessibilité sont ressortis comme un facteur à considérer pour ceux désirant commencer ou recommencer cette activité. Les anciens chasseurs (67 %), les chasseurs de petit gibier (70 %), les villégiateurs (70 %) et la relève (57 %) ont indiqué souhaiter chasser le petit gibier dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé (réf. : question 28). D'un point de vue économique, des forfaits journaliers permettraient de générer des revenus, mais la fréquentation éventuelle demeure difficile à évaluer.

Références

- COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'APPROPRIATION DU TERRITOIRE LIBRE EN MILIEU PÉRIURBAIN PENDANT LA CHASSE À L'ORIGINAL AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. (2019a). Analyse sur l'appropriation du territoire libre en milieu périurbain pendant la chasse à l'original au Saguenay–Lac-Saint-Jean. MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC du Domaine-du-Roy, Ville de Saguenay, MRC Maria-Chapdelaine, MRC du Fjord-du-Saguenay et Fédération des Chasseurs et Pêcheurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 20 p. + 4 annexes.
- COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'APPROPRIATION DU TERRITOIRE LIBRE EN MILIEU PÉRIURBAIN PENDANT LA CHASSE À L'ORIGINAL AU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. (2019b). Vision d'une structure de gestion sur le territoire libre en milieu périurbain. MRC du Domaine-du-Roy, Ville de Saguenay, MRC Maria-Chapdelaine, MRC du Fjord-du-Saguenay, Fédération des Chasseurs et Pêcheurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 20 p. + 4 annexes.
- DUSSAULT, C. (2015). Plan de gestion de l'original dans la zone 28, pages 417-433. In S. Lefort et S. Massé (éd.), Plan de gestion de l'original au Québec 2012-2019, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats et Direction générale du développement de la faune, 443 p
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, ASSOCIATION DES POURVOIRIES DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, ASSOCIATION DES TRAPPEURS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, CORPORATION DE L'ACTIVITÉ PÊCHE LAC-SAINT-JEAN, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE, SÉPAQ – RÉSERVE FAUNIQUE ASHUAPMUSHUAN, REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZECS, UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. (2016). *Sondage sur la gestion de la chasse au Saguenay–Lac-Saint-Jean – Répertoire des données et principaux constats*. Table régionale de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 117 p.

Annexe 1 – Lettre d’invitation postale

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs

Québec



Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 28 mai 2021

Objet : Sondage sur une structure de gestion de la chasse sportive en milieu périurbain

Code d'accès : Oq57J

Madame/Monsieur,

L'appropriation du territoire public libre pendant la chasse à l'orignal est une situation qui perdure depuis plusieurs années. Plusieurs personnes souhaiteraient pratiquer la chasse à l'orignal, mais ne le peuvent pas compte-tenu de la situation actuelle. Depuis quelques années, un projet est à l'étude en vue de démocratiser le territoire libre en milieu périurbain. Par la présente, nous souhaitons vous inviter à répondre à un court sondage, qui nous permettra de mieux identifier les suites à donner.

Vous avez donc été sélectionné parmi les détenteurs d'un permis de chasse à l'orignal de la saison 2020. L'objectif est d'évaluer votre opinion sur l'implantation d'une structure de gestion en milieu périurbain pour la chasse, principalement celle de l'orignal. Nous vous invitons à participer à ce sondage en saisissant le lien suivant : <https://sondages.mffp.gouv.qc.ca/index.php/715125> dans votre navigateur. Notez que le questionnaire est compatible seulement avec la dernière version de Google Chrome, Mozilla Firefox ou Safari.

Si vous éprouvez des difficultés à vous connecter, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante en spécifiant votre code d'accès apparaissant ci-haut :

sondage.chasse.periurbain@mffp.gouv.qc.ca

Sachez que vos réponses sont très importantes et demeureront strictement confidentielles et aucune donnée personnelle ne sera utilisée. Le sondage nécessite environ 10 minutes de votre temps. Pour accéder au sondage, vous n'aurez qu'à saisir votre code d'accès qui apparaît dans l'entête de cette lettre. Ce code est utile uniquement à des fins de contrôle. Le sondage sera en ligne **jusqu'au 15 juillet 2021**. Nous vous invitons toutefois à le remplir dès que possible. Les résultats seront connus au plus tard au cours de l'automne 2021.

Nous comptons sur votre participation et nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

La directrice de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean,

Élyse Dufour

Annexe 2 – Formulaire du sondage

Sondage sur une structure de gestion pour la chasse en milieu périurbain

Depuis plusieurs années, la question de l'appropriation du territoire pendant la chasse à l'original fait l'objet de discussions : trop grande superficie de territoire occupé par certains groupes de chasseurs, difficultés d'accéder à un territoire de chasse, etc.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs souhaite évaluer l'opinion de différentes clientèles sur une éventuelle nouvelle approche de gestion du territoire public pour la chasse en milieu périurbain dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, région Saguenay–Lac-Saint-Jean appuie cette démarche initiée en 2015 par la Table Régionale Faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Milieu périurbain : Territoire libre uniquement, situé à moins de 30 km des routes 169, 170 et 172.

Vos réponses sont très importantes pour assurer une meilleure gestion de la faune et sachez qu'elles resteront **strictement confidentielles**.

Merci à l'avance de votre collaboration.

La forme masculine est utilisée pour alléger le document.

Temps estimé : **10 minutes**

Pour toute question ou préoccupation concernant ce sondage, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse sondage.chasse.periurbain@mffp.gouv.qc.ca

Attention!

Veillez porter attention à l'ordre des questions et des phrases surlignées en bleu.

Selon les réponses fournies, certaines situations vous feront passer des questions.

0. Quelle définition s'applique le mieux à vous? Une seule réponse possible.
- Chasseur de petit gibier
 - Villégiateur touché par le territoire en vert sur la figure 1
 - Relève (futur chasseur)
 - Détenteur de certificat du chasseur ayant délaissé l'activité de chasse à l'original
 - Chasseur à l'original actif

SECTION ORIGINAL

1. Avez-vous **personnellement** chassé l'original en **2020**.

Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Non, passez à la question 2. Si la réponse est Oui, passez à la question 8

2. Avez-vous **personnellement déjà** chassé l'original?

Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Oui, passez à la question 3. Si la réponse est Non, passez à la question 4

3. En incluant la saison de chasse 2020, depuis combien de temps **n'avez-vous pas chassé** l'original? Inscrivez le nombre d'années.

_____an(s) Jamais chassé

4. Pour quelle(s) raison(s) **n'avez-vous jamais** ou **avez-vous cessé** de chasser l'original?

	Raison Principale	Raison secondaire	N'a pas ou peu d'influence
Équipement dispendieux (arme à feu, véhicule, etc.)			
Nécessite beaucoup d'efforts (préparation, débitage, etc.)			
Difficulté d'accès au territoire			
Pas de partenaire pour ce type de chasse			
Pas d'hébergement			
Méconnaissance de ce type de chasse			
Je n'ai plus d'intérêt			
Manque de temps			
Autres (précisez en vous assurant de ne divulguer aucun renseignement personnel)			

5. Quelle(s) raison(s) constitue(nt) un frein pour vous pour la pratique de la chasse à l'original?

	Raison Principale	Raison secondaire	N'a pas ou peu d'influence
Équipement dispendieux (arme à feu, véhicule, etc.)			
Nécessite beaucoup d'efforts (préparation, débitage, etc.)			
Difficulté d'accès au territoire			
Pas de partenaire pour ce type de chasse			
Pas d'hébergement			
Méconnaissance de ce type de chasse			
Autres (précisez en vous assurant de ne divulguer aucun renseignement personnel)			

6. Aimerez-vous chasser l'original?
 Oui Non Ne sais pas

CONDITION : Si la réponse est Non, passez à la question 17, autrement passez à la question 7

7. Pour quelle(s) raison(s) souhaiteriez-vous chasser l'original?

	Raison Principale	Raison secondaire	N'a pas ou peu d'influence
Accompagner des compagnons de chasse			
Défi de la chasse			
Pour le plaisir			
Par tradition familiale			
Pour consommer de la viande sauvage			
Pour la détente en forêt			
Autres (précisez en vous assurant de ne divulguer aucun renseignement personnel) _____ _____ _____			

CONDITION : Passez à la question 11

8. Sur quel(s) type(s) de territoire avez-vous chassé l'original en 2020? Plusieurs choix de réponse possible.
- Territoire proposé à la figure 1
 - Territoire libre en milieu périurbain autre que le territoire proposé
 - Territoire libre à l'extérieur du milieu périurbain (voir figure 1)
 - Zone d'exploitation contrôlée (zec)
 - Pourvoiries
 - Réserve faunique
 - Terrain privé
9. De combien de chasseurs se constituait votre groupe de chasse en 2020?
- 2 chasseurs
 - 3-4 chasseurs
 - 5-6 chasseurs
 - 7-8 chasseurs
 - Plus de 8 chasseurs
10. Quel est votre nombre d'années d'expérience de chasse à l'original?
- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 0-4 ans | <input type="checkbox"/> 5-9 ans |
| <input type="checkbox"/> 10-14 ans | <input type="checkbox"/> 15-19 ans |
| <input type="checkbox"/> 20-24 ans | <input type="checkbox"/> 25-29 ans |
| <input type="checkbox"/> 30-34 ans | <input type="checkbox"/> 35 ans et + |

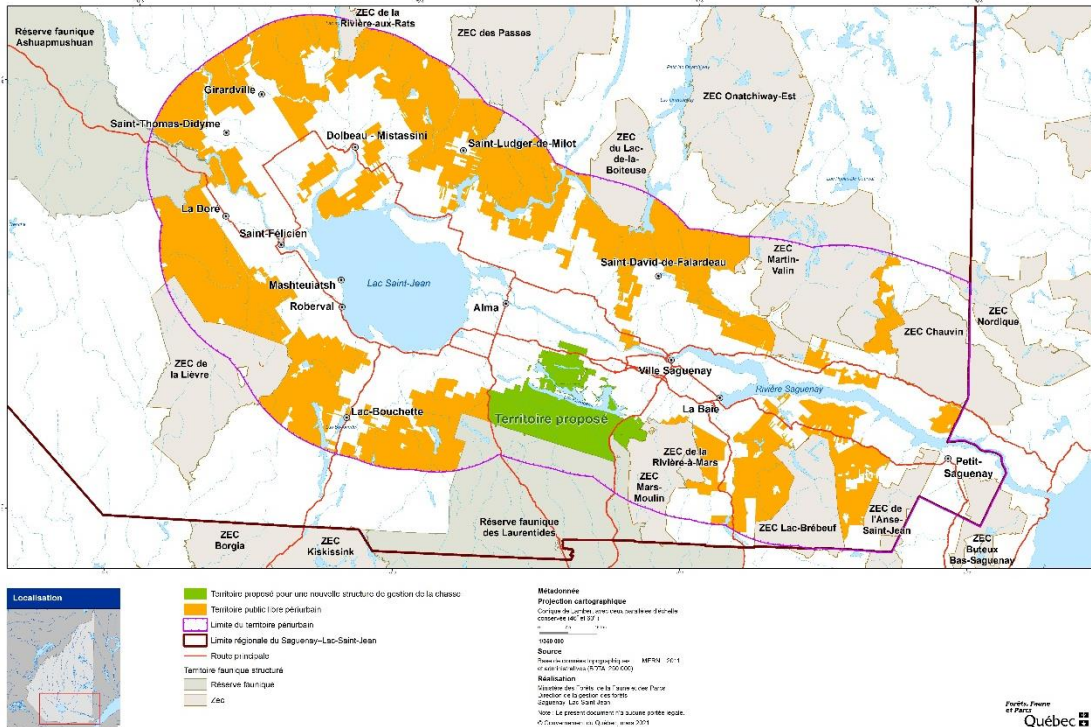


Figure 1. Localisation du territoire proposé pour l'établissement d'une nouvelle structure de gestion de la chasse.

11. En considérant **le territoire proposé en vert à la figure 1**, indiquez si vous êtes en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

	Totalement désaccord	Plutôt en désaccord	Ni en accord ni en désaccord	Plutôt en accord	Totalement en accord	Ne sais pas
L'accessibilité au territoire représente un problème pour la pratique de la chasse à l'original						
Je serais en faveur d'une structure de gestion où des secteurs de chasse à l'original seraient attribués annuellement par tirage au sort pour le territoire proposé en vert à la figure 1						
Je participerais au tirage au sort dans une éventuelle structure de gestion du territoire proposé en vert à la figure 1						
Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, la <u>durée de la période de chasse à l'original</u> devrait être ramenée à 17 jours plutôt que 21 actuellement (3 fins de semaine)						
Je serais en faveur d'une tarification pour pouvoir chasser d'autres espèces que l'original						
Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, le <u>séjour*</u> de chasse à l'original serait :						
<ul style="list-style-type: none"> d'une (1) semaine 						

	Totalement en désaccord	Plutôt en désaccord	Ni en accord ni en désaccord	Plutôt en accord	Totalement en accord	Ne sais pas
• de deux (2) semaines						
• de trois (3) semaines						

**Note : Un séjour de moins de 3 semaines pourrait permettre à plus d'un groupe de chasse d'utiliser le même territoire.*

12. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, souhaiteriez-vous chasser l'original
 Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Non, passez à la question 17, autrement poursuivre à la question 13

La structure de gestion proposée au cours de ce sondage vise les objectifs suivants :

- Offrir un accès au territoire, soit une plus grande démocratisation du territoire par rapport à la situation actuelle,
- Offrir annuellement par tirage au sort des terrains exclusifs pour la pratique de la chasse au gros gibier,
- Offrir une pratique de la chasse sécuritaire,
- Offrir une qualité (tranquillité) de chasse.

Vous serez invité à répondre à diverses questions sur le prix que vous seriez prêt à payer pour avoir cette qualité de chasse.

13. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, quel prix seriez-vous prêt **personnellement** à payer pour l'inscription à un tirage au sort pour obtenir un territoire exclusif de chasse à l'original?

0 \$	
5 \$	
10 \$	
15 \$	

20 \$	
25 \$	
Plus de 25 \$	
Je ne veux pas répondre	

Précisez si plus de 25 \$: _____

14. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, quel prix seriez-vous prêt **personnellement** à payer **par semaine** pour pouvoir pratiquer la chasse à l'original sur le territoire pour lequel votre nom serait tiré au sort?

0 \$	
1 \$ à 50 \$	
51 \$ à 100 \$	
101 \$ à 150 \$	
151 \$ à 200 \$	

201 \$ à 250 \$	
251 \$ à 300 \$	
301 \$ à 350 \$	
Plus de 350 \$	
Je ne veux pas répondre	

Précisez si plus de 350 \$: _____

15. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, seriez-vous prêt à avoir recours à un service pour sortir votre orignal de la forêt une fois abattu (p. ex. : assistance pour le débitage et le transport des quartiers) :
- Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Non, passez à la question 17, autrement poursuivre à la question 16

16. Quel prix seriez-vous prêt personnellement à payer pour avoir recours à un service pour sortir l'orignal de la forêt?

0 \$	
1 \$ à 50 \$	
51 \$ à 100 \$	
101 \$ à 150 \$	

151 \$ à 200 \$	
Plus de 200 \$	
Je ne veux pas répondre	

Précisez si plus de 200 \$: _____

SECTION OURS NOIR

17. Avez-vous **personnellement** déjà chassé l'ours noir?

Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Oui, passez à la question 19, autrement poursuivre à la question 18

18. Aimerez-vous chasser l'ours noir

Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Non, passez à la question 23, autrement poursuivre à la question 19

19. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, je serais désireux de chasser l'ours noir.

Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Non, passez à la question 23, autrement poursuivre à la question 20

La structure de gestion proposée au cours de ce sondage vise les objectifs suivants :

- Offrir un accès au territoire, soit une plus grande démocratisation du territoire par rapport à la situation actuelle,
- Offrir annuellement par tirage au sort des terrains exclusifs pour la pratique de la chasse au gros gibier,
- Offrir une pratique de la chasse sécuritaire et une qualité (tranquillité) de chasse.

20. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, quel prix seriez-vous prêt **personnellement** à payer pour l'inscription à un tirage au sort pour obtenir un territoire exclusif de chasse à l'ours noir?

0 \$	
5 \$	
10 \$	
15 \$	

20 \$	
25 \$	
Plus de 25 \$	
Je ne veux pas répondre	

Précisez si plus de 25 \$: _____

21. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, quel prix seriez-vous prêt **personnellement** à payer **par semaine** pour pouvoir pratiquer la chasse à l'ours noir?

0 \$	
1 \$ à 50 \$	
51 \$ à 100 \$	
101 \$ à 150 \$	
151 \$ à 200 \$	

201 \$ à 250 \$	
251 \$ à 300 \$	
301 \$ à 350 \$	
Plus de 350 \$	
Je ne veux pas répondre	

Précisez si plus de 350 \$: _____

22. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé (figure 1), en fonction du prix indiqué, je prévois chasser l'ours noir :

Moins de 1 semaine	
1 semaine	
2 semaines	
3 semaines	

4 semaines	
5 semaines	
6 semaines	

SECTION PETIT GIBIER

23. Avez-vous **personnellement** chassé le petit gibier en 2020?

Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Oui, passez à la question 28, autrement poursuivre à la question 24

24. En incluant la saison de chasse 2020, depuis combien de temps **n'avez-vous pas chassé** le petit gibier?
Inscrire le nombre d'années.

_____ an(s) Jamais chassé

25. Pour quelle(s) raison(s) **n'avez-vous jamais** ou **avez-vous cessé** de chasser le petit gibier?

Équipement dispendieux (arme à feu, véhicule, etc.)

Difficulté d'accès au territoire

Je ne sais pas où aller chasser

Pas de partenaire de chasse

Pas d'hébergement

Méconnaissance de la chasse

Je n'ai plus ou pas d'intérêt

Manque de temps

Blessures/maladies

Autres (précisez en vous assurant de ne divulguer aucun
renseignement personnel)

Raison Principale	Raison secondaire	N'a pas ou peu d'influence

26. Aimerez-vous **commencer** ou **recommencer** à chasser le petit gibier?

Oui Non Ne sais pas

CONDITION : Si la réponse est Non, passez à la question 31, autrement poursuivre à la question 27

27. Qu'est-ce qui vous inciterait à **commencer** ou à **recommencer** à chasser le petit gibier? Donnez de 1 à 3 raisons. Si aucune raison, indiquez « aucune ».

28. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, je serais désireux de chasser le petit gibier.

Oui Non

CONDITION : Si la réponse est Non, passez à la question 31, autrement poursuivre à la question 29

29. Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, quel prix seriez-vous prêt **personnellement** à payer **par jour** pour pouvoir pratiquer la chasse au petit gibier?

0 \$	
5 \$	
10 \$	
15 \$	

20 \$	
Plus de 20 \$	
Je ne veux pas répondre	

Précisez si plus de 20 \$: _____

Dans une éventuelle structure de gestion sur le territoire proposé en vert à la figure 1, en fonction du prix indiqué, je prévois chasser :

0 jour	
1 – 2 jours	
3 – 4 jours	
5 – 6 jours	

7 – 8 jours	
9 – 10 jours	
11 – 12 jours	
Plus de 12 jours	

SECTION PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

30. Sexe

Homme

Femme

31. Âge

12-14 ans

35-39 ans

15-19 ans

40-44 ans

20-24 ans

45-49 ans

25-29 ans

50-54 ans

30-34 ans

55 ans et +

32. Êtes-vous locataire d'un bail de villégiature au Québec?

Oui

Non

33. Dans quelle ville (arrondissement) habitez-vous?

Alma

Chambord

Hébertville

Jonquière

Larouche

Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Saint-Gédéon

Canton Tremblay

Chicoutimi

Hébertville Station

La Baie

Laterrière

Saint-Bruno

Shipshaw

Autre (ne divulguez aucun renseignement personnel) : _____

FIN DU SONDAGE

Merci pour vos réponses. Elles contribueront à analyser la pertinence d'une éventuelle nouvelle approche de gestion du territoire public pour la chasse en milieu périurbain dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean! Merci pour le temps que vous avez accordé à ce sondage.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 